



rencontres
nationales
DES CONSEILS DE
DÉVELOPPEMENT
15 et 16 janvier 2004

Élargir le débat pour construire un avenir intercommunal partagé

LE MANIFESTE DE LA COORDINATION NATIONALE

13 propositions pour
développer la démocratie
participative territoriale

Préambule

Les Conseils de Développement, assemblées de citoyens libres auprès des Pays et des Agglomérations, sont au cœur des enjeux de la démocratie. La mission fixée par la loi est à la fois large et évolutive puisqu'elle est celle de la participation des citoyens à l'élaboration des grands choix pour le développement des territoires qu'ils vivent au quotidien et qui sont leurs communautés de vie, d'intérêts et de destins.

L'expérience des Conseils, telle qu'elle ressort de leurs échanges au plan national, fait apparaître des questions de fond pour notre démocratie et nous conduit à réfléchir sur un système politique, économique et social que nous devons cesser de considérer comme intouchable. La fin des conflits idéologiques du XXe siècle avait fait croire à l'établissement d'une démocratie apaisée. Certains pensaient venue la "fin de l'Histoire". La réalité a montré que le conflit est toujours un des moteurs de la société humaine, mais nous a assuré aussi que la démocratie reste le seul mode d'organisation sociale qui puisse empêcher les dérives totalitaires dont le siècle achevé a montré les cruels effets.

La démocratie au présent

La démocratie représentative s'exerce en France depuis un bon siècle. L'électeur d'aujourd'hui a cependant peu de points communs avec son aïeul de 1900. Ses pratiques sociales, intellectuelles, culturelles, techniques, marchandes ont été bouleversées, mais il exerce toujours ses droits dans les cadres institutionnels historiques : la Commune, le Département et l'Etat. Pourtant le pouvoir communal est profondément transformé par l'intercommunalité, la référence cantonale devient désuète dans l'espace urbain devenu majoritaire et plus de la moitié des lois nationales résulte des directives européennes. Émergent aujourd'hui de nouveaux niveaux de décisions politiques : l'Europe, la Région et l'Agglomération et un nouveau territoire de projet : le Pays. Cet écart fait naître des identités multiples dans des territoires de vie emboîtés. La France réelle, contrainte de s'adapter à la mutation qui la transforme dans ses modes de vie, se trouve parfois en décalage avec la France institutionnelle. Dans cette situation, la nécessité d'actualiser la démocratie au temps présent est impérative.

La citoyenneté en évolution

Un discours ambiant propage l'idée que la citoyenneté s'efface derrière l'individualisme. En réalité, cette citoyenneté prend d'autres formes. Moins idéologique, l'engagement existe toujours mais s'opère dans des conditions nouvelles. Les citoyens formés, mobiles, curieux, inventifs ne se contentent plus d'une démocratie donnant seulement le droit à l'expression périodique. Ils aspirent à un épanouissement légitime et inventent un nouveau civisme s'exprimant par la création de mouvements divers qui défendent aussi bien la vie de quartier que l'action humanitaire, l'action culturelle, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les minorités ethniques ou sexuelles. Les progrès technologiques ont des effets sous-estimés dans la vie quotidienne. De nouveaux comportements sociaux apparaissent et notamment le "zapping", qui opère pour la télévision comme pour les élections. Les relations humaines ont de nouveaux rythmes temporels, plus désynchronisés. La vie va plus vite et **les équilibres des groupes sociaux s'inscrivent dans une dynamique plutôt qu'une tradition**. La maîtrise de ces chan

gements appelle de nouvelles attitudes, de nouvelles normes de comportements et nécessite un apprentissage. Sans cela, beaucoup de projets collectifs rencontrent une résistance individuelle au changement, une sorte de "mur du son" social difficile à franchir. L'incertain et l'aléatoire deviennent la norme, engendrant le fameux principe de précaution. La nouvelle citoyenneté est volatile, mais elle produit les réalités d'aujourd'hui et son adéquation avec le système politique institutionnel reste à réaliser.

Offrir une nouvelle respiration démocratique

L'absence de décentralisation a longtemps été rendue responsable de l'éloignement des citoyens. Pierre Mauroy, en 1981, voulait "rendre l'Etat aux citoyens". Des citoyens que la multiplicité des niveaux techniques et politiques perturbe et éloigne. **La réforme actuelle de la décentralisation provoque un débat sur les niveaux territoriaux et la reconnaissance des villes, mais l'aspiration à la participation de la "société civile" est oubliée.** Ces citoyens, salariés, chefs d'entreprises, syndicalistes, parents d'élèves, consommateurs, défenseurs du cadre de vie, enseignants, jeunes, vieux, actifs ou non, anonymes, inaperçus... façonnent cependant la société au quotidien. Ils sont cette "société civile" tant évoquée.

Les expériences pour organiser son expression sont nombreuses. C'est ce qu'on nomme "démocratie participative". Ces espaces de respiration démocratique sont indispensables. Ils permettent de donner du sens à la politique avec des lieux de débats et de propositions qui inventent une autre démocratie que celle fondée sur les humeurs que récoltent les sondages. **Ils nourrissent un concept selon lequel la manière de prendre la décision est aussi importante que la décision elle-même.** La société contemporaine est passée de la culture des hiérarchies à celle des réseaux et doit penser l'action publique et le gouvernement des hommes avec des méthodes nouvelles. Au-delà des clivages traditionnels, la démocratie participative constitue un espace d'échange, de construction et de production de "**plus-values collectives**". Le projet de Constitution européenne semble prendre en compte cette situation en y consacrant un article spécifique. C'est la reconnaissance de cette aspiration qui fera évoluer la représentation démocratique institutionnelle. Les modes d'élaboration des décisions doivent évoluer. La "gouvernance", forme d'ouverture sociale de la vie politique, confronte les ressources actualisées des acteurs collectifs et individuels de la société civile aux forces du binôme "élus-techniciens" pour une nouvelle synthèse au profit de tous.

Une éthique pour tous, celle de la discussion

Il y a donc nécessité d'informer différemment en donnant au plus grand nombre, à ceux qui veulent participer, les moyens de comprendre les contraintes et les enjeux, pour accéder au partage du doute et à l'énoncé des objectifs et des scénarios possibles. C'est souvent une révolution culturelle pour les élus et leurs techniciens, mais cette évolution sociale ouvre un champ de développement nouveau à la vie démocratique. L'échange entre les citoyens, avec leurs élus, le débat public, la discussion générale, légitiment les choix collectifs. Cela implique que soit respectée une éthique de la discussion, c'est-à-dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange et l'acquisition. Au vu de récents débats publics, il reste beaucoup à faire. Mais c'est cependant la seule voie qui vaille pour une vie démocratique digne de la civilisation à laquelle nous aspirons.

Revivifier la citoyenneté dans les Agglomérations et les Pays

Aujourd'hui, les cadres institutionnels historiques ne permettent plus de traiter les problèmes auxquels sont confrontés les territoires et les citoyens dans leur vie de tous les jours, ni de traiter les questions qui se posent à eux. En effet, ils habitent, travaillent, se soignent, étudient, se divertissent, consomment dans des quartiers et des communes différentes. L'approche territoriale qu'apportent les Agglomérations et les Pays constitue aujourd'hui une entrée pertinente puisque ce sont là les espaces de proximité d'avenir permettant de traiter quantité de questions de la vie quotidienne, d'autant que 80 % des populations vivent maintenant dans des aires urbaines. En outre, en participant à la construction de l'attractivité des territoires, cette approche territoriale apporte une plus-value aux stratégies traditionnelles de développement. Cette vision permet d'intégrer pleinement et de façon moderne l'économique et le social, prenant comme richesse essentielle les potentiels humains, l'intelligence collective, la démocratie participative. Elle appelle bien sûr la montée d'une citoyenneté active permanente et collective, complémentaire de la citoyenneté individuelle et électorale du politique. Elle fait progresser le rôle de la société civile et donc la démocratie.

13 propositions pour développer la démocratie participative territoriale

Forts de leurs expériences collectives et de celles des réseaux de tous leurs membres, les Conseils de Développement réunis dans une Coordination Nationale informelle ont souhaité interpeller publiquement l'ensemble des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux. Né d'une initiative des grandes intercommunalités urbaines, ce mouvement accueille l'ensemble des territoires locaux, Agglomérations et Pays.

Soucieux de conforter la démocratie représentative et constituant aujourd'hui l'une des forces essentielles du mouvement de la démocratie participative territoriale, les Conseils s'engagent pour l'avenir et affirment leur volonté de participer activement à la construction et au développement de territoires harmonieux dans lesquels une gouvernance efficace s'appuie sur un triptyque innovant associant élus, techniciens et société civile.

Les Conseils de Développement définissent les conditions de leur organisation et n'attendent pas de dispositions législatives ou réglementaires pour ajuster leur fonctionnement. Ils souhaitent être entendus et confortés par les élus pour que cet espace original d'expression de la société civile et d'élaboration de projets, à l'intérieur duquel sont expérimentés de nouvelles formes de médiation sociale, se généralise partout dans les Agglomérations et les Pays.

Cet engagement fort des Conseils de Développement se traduit par l'affirmation de principes et par la formulation de propositions pour développer une démocratie participative approfondie.

1- Définir et renouveler les missions

Le Conseil de Développement est une instance consultative ou associée, qui est à la fois :

- partie prenante d'un territoire de projet (Pays ou Agglomération),
- ouverte à l'ensemble de la société civile,
- généraliste et transversale.

Pour que le Conseil de Développement puisse jouer durablement son rôle, la relation entre les élus, les techniciens et les citoyens doit reposer sur des règles du jeu claires. Il est donc essentiel de "penser" le fonctionnement du Conseil de Développement, c'est à dire d'identifier et d'adapter en permanence ses missions qui reposent sur :

- l'écoute des citoyens,
- l'expression libre,
- la pédagogie et le relais de l'information,
- la médiation,
- la réflexion prospective,
- l'anticipation,

- la veille sociale et sociétale,
- la construction d'une culture du territoire,
- la contribution à la définition des stratégies du territoire,
- l'incitation à l'émergence de nouveaux projets,
- la coproduction de politiques publiques,
- la construction d'une nouvelle culture de la décision.

2- Disposer des moyens pour agir

L'histoire, encore brève, des Conseils de Développement, est marquée par un caractère non-institutionnel. Issus d'une "loi Voynet" peu directive laissant une large place à l'initiative locale, ils ne correspondent pas à la nomenclature politique classique et ne s'inscrivent pas dans la culture administrative française. Ce n'est pas une faiblesse mais au contraire un atout puisque les Conseils inventent ainsi au quotidien leur mode de fonctionnement.

Leur composition est libre et s'appuie sur des histoires et des cultures locales. Procédant des Agglomérations ou des Pays qui ont défini à l'origine la structuration des Conseils, ces derniers ont acquis aujourd'hui la capacité à agir sur leur propre composition et son évolution, démontrant ainsi leur maturité. N'ayant pas vocation à exercer un pouvoir de décision, ils peuvent conforter leur place dans le dispositif de gouvernance locale en étant les acteurs représentatifs d'une société civile en évolution constante.

Pour assumer un rôle utile dans l'aide à la décision publique, les Conseils doivent cependant disposer des moyens nécessaires pour remplir leurs missions. Quelles que soient les formules d'organisation retenues (assemblée informelle ou association), des moyens financiers suffisants doivent être alloués aux Conseils. Leurs expériences montrent qu'ils coûtent peu au regard de ce qu'ils apportent.

Les Conseils ne doivent pas seulement attendre qu'on leur octroie les moyens de leur fonctionnement, ils doivent aussi les rechercher eux-mêmes en sachant mutualiser les ressources existantes autour d'eux (Agences d'urbanisme, université, services communaux ou intercommunaux...).

3- Renforcer l'auto-saisine des Conseils

Les Conseils s'interrogent à la fois sur leurs méthodes de travail et sur les sources d'alimentation de leur réflexion. Cette question renvoie à la capacité d'indépendance et à la pérennisation de ces assemblées de citoyens. Les Conseils de Développement fonctionnent généralement à partir d'un double questionnement :

- externe : en répondant aux saisines de la structure de décision,
- interne : en pratiquant l'auto-saisine sur des thèmes de leur choix.

Les saisines : Les plus fréquentes concernent d'abord les projets et contrats d'Agglomération ou de Pays. Elles s'opèrent de diverses manières : demandes des Présidents de structures intercommunales, des conseils élus, démarches des services... D'autres types de saisines complémentaires se sont développées au fil du temps et de l'expérience des Conseils.

Les Conseils sont demandeurs de saisines régulières sur tous les thèmes qui fondent un projet de développement du territoire. À ce titre, ils souhaitent assu

rer un suivi des projets de développement pour participer à leur actualisation et leur enrichissement permanent. Ils posent aussi la question de leur évaluation.

Dans ce contexte, les Conseils sont porteurs d'interrogations :

- qu'attendent les élus des saisines ? un enrichissement ou un satisfecit ?
- les Conseils sont-ils vécus comme un outil de renouvellement de la concertation ou une courroie de transmission ?
- le retour des élus est-il régulier et suffisant sur les propositions formulées ?

Les auto-saisines : La situation des différents Conseils est diverse. La capacité d'auto-saisine est parfois prévue dès la création des Conseils, dans d'autres cas, elle se conquiert au fil des travaux.

L'expérience montre que les Conseils font preuve d'une grande maturité en choisissant des thèmes de réflexion qui constituent des apports à la décision publique. Ils savent éviter la dérive du contre-pouvoir politique pour constituer des outils de prospective territoriale au service du développement. L'indépendance réelle des Conseils passe donc par une vraie capacité d'auto-saisine et par la mise à disposition de moyens pour l'exercer pleinement. C'est à cette condition que les Conseils peuvent mettre en œuvre un véritable "droit d'initiative" et asseoir leur autonomie.

4- Conforter le bénévolat et la participation citoyenne

Tout habitant a une idée de son territoire ou et des territoires superposés dans lesquels il vit. Il perçoit, avec crainte ou espoir, les évolutions possibles. Organisé et clarifié, cet ensemble de sentiments et de réflexions doit orienter et stimuler le travail des élus issus de la démocratie représentative.

Pour qu'une démocratie soit vivante et évolutive, les citoyens doivent contribuer en permanence, c'est-à-dire pas seulement à l'occasion des élections, à bâtir l'avenir de la société dans laquelle ils vivent. Les Conseils de Développement ne sont pas composés de personnes isolées défendant leur intérêt propre, mais de citoyens appartenant à un même ensemble territorial et prêts à s'investir bénévolement et collectivement dans la construction d'un avenir partagé. De toutes origines et de tous milieux, les membres des Conseils de Développement ont la volonté d'agir dans le sens de ce qu'ils ressentent comme étant l'intérêt général du territoire. Ce sont des citoyens portant des regards différents selon leur vécu et qui, de ce fait, enrichissent les débats en cours et les propositions qui en découlent. Ils contribuent ainsi à apporter un nouvel éclairage aux travaux et aux choix des élus communautaires.

Les Conseils de Développement sont des structures de veille sociale, à l'écoute des préoccupations et des suggestions des habitants des quartiers, des communes ou des associations. Ils facilitent l'expression des citoyens dans leur diversité, et notamment celle des femmes, des jeunes et de tous ceux à la recherche d'un espace d'expression libre. Ils veillent à l'articulation des différents territoires pour œuvrer au rapprochement du citoyen de la décision. Ils sont à ce titre des acteurs incontournables de l'intercommunalité et de sa meilleure lisibilité puisque leur cadre de vie dépend des décisions qui se prennent de plus en plus à ce niveau. Indépendants financièrement et sans relation de sujétion à l'autorité responsable de la décision, les membres bénévoles du Conseil de Développement exercent leur mission librement. À ce titre, ils confortent une démocratie vivante qui s'enrichit de ses citoyens.

5- Accompagner la mutation des territoires

Sous l'effet d'un développement massif et rapide des moyens de production, d'échange et de communication, l'espace citoyen change de dimension et se subdivise en nouvelles strates. D'un côté, l'espace se globalise, se mondialise et d'un autre côté, l'individu contemporain perd ses repères traditionnels et cherche à s'enraciner dans un local à sa dimension individuelle.

Cet individu comprend, par exemple, que le réchauffement de la planète résulte de la somme des comportements individuels. Il sait que, d'une part, les "Sommets de la Terre" sont indispensables pour favoriser les prises de conscience et impulser de nouvelles pratiques et que, d'autre part, l'amélioration de la situation d'ensemble ne peut résulter que d'un changement de comportement des différents acteurs économiques (consommateurs et producteurs).

Les territoires historiques sont en perte de vitesse parce qu'ils deviennent moins pertinents. La mutation est en cours et prend en France un caractère difficile parce que la centralisation étatique y était extrêmement forte. À tous les niveaux, du local au global, la puissance publique, garante de l'intérêt général, de la liberté et de l'égalité doit se réorganiser pour devenir plus efficace, plus démocratique tout en étant moins onéreuse.

L'exercice de la citoyenneté doit être pluridimensionnel (du quartier à la planète) et plurifonctionnel (démocratie électorale et participative.) Le citoyen est ainsi multi-identitaire à tous les niveaux. Le Conseil de Développement est un outil de cette nouvelle citoyenneté. La crise du politique résulte plus d'une demande démocratique nouvelle plutôt que d'une désaffection. On est aujourd'hui plus "civique" que politique.

6- Conforter les Agglomérations et les Pays

L'Agglomération et le Pays sont aujourd'hui les espaces de proximité et d'identification pertinents à côté des quartiers et des régions. Le rythme de création des structures intercommunales témoigne de l'intérêt que leur porte les citoyens et leurs élus. La dimension de ces territoires paraît adaptée à l'exercice d'une démocratie efficace au regard des moyens économiques et financiers de l'époque. Ils sont le meilleur niveau pour construire un projet local de développement équitable, durable et démocratique prenant en compte la gestion des grands équilibres entre les espaces d'activités économiques, résidentiels, de loisirs, de verdure et les actions économiques, sociales, culturelles. C'est dans ce contexte que la question de l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux est posée.

Les Conseils de Développement, dans le processus d'accompagnement démocratique de cette évolution territoriale, sont un outil essentiel d'appropriation de ces nouveaux espaces. Ils sont le "liant" citoyen indispensable qui manque encore aux intercommunalités.

7- Utiliser la société civile comme outil de prospective territoriale

Pour définir les territoires pertinents, il est important d'émanciper la prospective des seuls cercles d'initiés que sont les élus, les hauts fonctionnaires, les experts de tous ordres. Les bureaux d'études spécialisés ont souvent "normalisé" la prospective en en faisant un outil technique avec des recettes applicables quel que soit le territoire. Nous vivons des changements économiques, sociaux, technologiques, environnementaux de grande ampleur. Mal compris et donc peu maîtrisés, ils brouillent les repères de l'action des institutions et des territoires dans lesquels les réseaux d'acteurs remplacent les systèmes hiérarchiques.

Dans ce contexte, il faut intégrer la notion de changement permanent et les citoyens pratiquent cet exercice au quotidien dans leurs activités. Cette capacité d'adaptation doit être utilisée pour fonder une démarche prospective basée sur la multiplication des échanges, des croisements et des dialogues pour lutter contre les systèmes figés.

Il y a une nouvelle définition de "l'expertise" à inventer. La complexité de la vie aujourd'hui appelle à développer, en complément de celui des spécialistes mobilisés par les élus, l'apport fondamental des acteurs sociaux en rappelant qu'ils sont partie prenante des stratégies de développement, ayant à assumer les choix aux différents niveaux de leur vie collective.

8- Inventer une ingénierie démocratique

Les projets de territoires (Agglomération ou Pays) s'appréhendent comme des projets globaux et naturellement évolutifs. Le travail collectif doit donc être privilégié par des positions communes prises à partir de paroles ou de textes de chacun. C'est la condition de la qualité.

Les avis et les contributions des Conseils s'attachent d'abord aux besoins, à la prospective, à l'anticipation du futur et ne s'inscrivent pas dans le "faire" ponctuel. Leur qualité et l'intérêt qu'ils suscitent sont aussi conditionnés par la transparence des débats et par un dialogue approfondi entre les membres, qu'ils soient responsables de grosses structures ou de petites associations. Tous participent activement à la définition des positions du Conseil de Développement et à la recherche de convergences sur les grands thèmes du développement territorial. Ils le font sur la base de leur appartenance, de leur métier, de leurs expériences qui doivent être reconnus et mentionnés dans les travaux, tout en mettant ce savoir-faire en commun pour constituer une véritable "intelligence collective".

Pour enrichir leurs réflexions, les Conseils de Développement doivent aussi savoir rester "ouverts" en permanence en faisant largement appel à des concours extérieurs de toutes natures, en se déplaçant, en organisant des débats de société civile, des forums publics, favorisant ainsi l'expression la plus large et la plus diverse.

Chaque Conseil a ainsi vocation à imaginer sa méthodologie d'approche de la réflexion sur le développement territorial. Quelle que soit la configuration, elle doit permettre à chaque membre de dépasser la simple représentation de sa structure d'origine. C'est à cette condition que "la plus-value collective" sera une source d'enrichissement du débat public.

9- Imaginer les bonnes interfaces avec les élus

L'influence des Conseils se mesure d'abord en fonction de la qualité des avis qui doivent être confrontés en permanence avec les décideurs politiques. Cette démarche permet de participer à une vraie "construction de la décision".

Il faut donc imaginer des lieux de confrontation et d'échanges avec les responsables politiques et techniques du territoire. Des initiatives doivent être prises partout pour développer des interfaces originales avec les élus chargés de la décision. Il faut que l'échange soit organisé et vécu sans a priori et sans prééminence des uns ou des autres. Certains Conseils ont plus avancé que d'autres dans cette pratique et les échanges entre eux sont primordiaux. C'est la condition d'une évaluation partagée du développement territorial.

En fonction des cultures locales et de la composition des Conseils, les modes de relations avec les élus peuvent prendre des formes différentes : séances communes, échanges ponctuels, relations officielles ou initiatives originales comme les Conférences bi-annuelles de développement initiées à Grenoble.

Par ailleurs les Conseils proposent aux intercommunalités d'intégrer dans leur ordre du jour, dans des conditions et selon une périodicité à déterminer, une ou plusieurs propositions des Conseils de Développement aux fins de débat ou de délibération. Les assemblées intercommunales resteront, bien entendu, souveraines mais cela créera un lien régulier entre société civile et élus décideurs.

10- Développer l'auto-évaluation

Les Conseils de Développement ne peuvent se renouveler qu'à la condition d'effectuer régulièrement un retour sur eux-mêmes en analysant leur fonctionnement interne.

Cette évaluation, pratiquée selon les rythmes de travail de chaque Conseil, est indispensable pour garantir une évolution efficace et une analyse constante des évolutions des comportements sociaux.

11- Développer les coopérations innovantes : l'exemple transfrontalier

Dans la société d'aujourd'hui, on se déplace en dépassant les limites du territoire où l'on vit et travaille, sans souci des limites administratives. La société civile, qu'il s'agisse des habitants, des salariés, des chefs d'entreprise, des clients des commerces ou des touristes, appréhende son environnement collectif dans un monde quasiment sans frontières. Le territoire transfrontalier est ainsi (à l'exemple de Lille) l'occasion :

- de développer des relations complémentaires avec d'autres territoires d'une même région ou d'autres régions limitrophes (ex du bassin minier),
- de développer des relations entre plusieurs Pays : l'aire d'influence d'une Agglomération peut dépasser ses limites administratives voire la frontière nationale. Le Conseil de Développement installé sur ce type de territoire doit prendre en compte cette situation et participer au développement de cet espace qui sort des cases administratives habituelles franco-françaises.

En deçà ou au-delà de nos frontières, l'accueil, au sein d'un Conseil de Développement, des représentants de territoires "voisins" permet ainsi :

- de créer un lien vivant entre des entités voisines et complémentaires du territoire de référence du Conseil, évitant ainsi la réflexion en vase clos,
- -d'ouvrir un espace expérimental pour des méthodes nouvelles de travail, de coopération, adaptées à la nature du territoire vécu, ou pour des projets innovants facilitant notamment la vie quotidienne des habitants de ce territoire.

12- Obtenir une reconnaissance du travail accompli

L'investissement bénévole des membres du Conseil de Développement suppose un retour. Chaque Conseil doit imaginer la mise en œuvre de modes de reconnaissance du travail accompli. Les membres du Conseil doivent pouvoir disposer de l'information et de la documentation nécessaires à leur travail. L'accès à des formations, des colloques, des séminaires doit leur être facilité. **La visibilité de l'utilité du travail effectué doit être recherchée. Cette reconnaissance du travail fourni et de l'investissement individuel et collectif est la condition, d'une part, de la qualité des réflexions et, d'autre part, de la mobilisation des membres dans la durée.**

13- Développer le travail en réseau

Les Conseils ont vocation à échanger leurs réflexions, leurs travaux, leurs méthodes. Partout où cela est possible il faut développer le travail en réseau régional. **Les Conseils de Développement doivent ainsi affirmer la nécessité de la solidarité des territoires pour avoir un effet d'entraînement vis-à-vis des institutions politiques.** Au plan national, les Conseils de Développement doivent approfondir leurs relations pour créer un espace de réflexion, de dialogue, d'expression et de propositions qui soit reconnu et consulté régulièrement par les pouvoirs publics. C'est le sens de l'action de la Coordination Nationale.

Ce Manifeste a été élaboré à partir des contributions des Conseils de Développement de la Coordination Nationale :

Nantes : Jean-Joseph Régent, Porte-parole de la Coordination Nationale
Lyon : Jacques Moulinier (ancien Président), Alain Godard (nouveau Président)
Grenoble : Gérald Dulac
Lille : Patrick Peugeot
Dunkerque : Jacques Dussart
Saint Quentin en Yvelines : Philippe Marguerit
Nancy : Michel Lucius
et des débats des Rencontres Nationales de Grenoble les 15 et 16 janvier 2004.

Contacts Coordination Nationale

- Nantes
 - Jean-Joseph Régent, Porte-parole de la Coordination Nationale, Président du Conseil de Développement de Nantes
 - Gabriel Vitré, Chargé de Mission
- Tél : 02 40 99 49 36 - Fax : 02 40 99 48 5 - Mail : conseil-de-developpement@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.nantes-citoyennete.com/accueil/CoordinationNationale.htm>
- Grenoble
 - Gérald Dulac, Président du Conseil développement de l'agglomération grenobloise
 - Emmanuelle Bertrand - Gaëlle Pouessel
- Tel : 04 76 59 57 35 - 04 76 59 57 62 - Fax : 04 76 59 59 99 - mail : c2d@la-metro.org
Site internet : <http://conseil-dev.la-metro.org/>

**Recueil des
fiches signalétiques**
des Conseils de développement

Sommaire

Conseil de développement de la communauté du Pays d' Aix	13
Conseil de développement du Pays et de la communauté d' Angers.....	14
Conseil de développement du Grand Angoulême.....	16
Conseil de développement de la Communauté d' agglomération du Grand Besançon.....	18
Conseil de développement de l' agglomération boulonnaise.....	19
Conseil local de développement du Pays du Bugey.....	22
Conseil de développement de la C.A.RE.N.E.....	25
Conseil de développement du Pays de Fougères.....	28
Conseil de développement de l' agglomération grenobloise	30
Conseil de développement du Pays du Grésivaudan.....	33
Conseil de développement de l' agglomération de La Rochelle.....	35
Conseil de développement de Lille Métropole	36
Conseil de développement du Grand Lyon.....	38
Conseil de développement de l' agglomération du Marsan.....	41
Conseil de développement de la communauté d' agglomération de Montpellier.....	43
Conseil de développement du Grand Nancy.....	45
Conseil de développement de la C.U. de Nantes.....	47
Conseil de développement de l' agglomération Orléans Val de Loire	51
Conseil de développement du Grand Pau	54
Conseil de développement de Perpignan Méditerranée	56
Conseil de développement de Plaine Commune.....	58
Conseil de développement de la Porte du Hainaut	60
Conseil de développement de la communauté d' agglomération Garlaban-Huveaune-Sainte Baume .	62
Conseil de Développement de Saint-Quentin en Yvelines.....	65
Conseil de développement de l' agglomération toulousaine	68
Conseil de développement du Pays de Tulle	70
Conseil de développement du Val de Fensch.....	72
Conseil de développement du Val d' Orge.....	75
Conseil de développement du Val de Sambre.....	77
Conseil de développement du Pays Voironnais.....	79

Conseil de développement de la communauté du Pays d'Aix

Contact

Nicolas BONFILS, chargé de mission

Dominique MONZIES, Secrétaire général, Directeur de la Mission Projet d'Agglomération - Communauté du Pays d'Aix

Tél : 04 42 91 55 58 - fax : 04 42 91 49 01

conseil.developpement@agglo-paysdaixenprovence.fr

<http://www.paysdaix-conseil-developpement.org>

Adresse postale : Le Décisium Bât 1 – Avenue Mahatma Gandhi – Quartier la Beauvalle - 13 090 AIX-EN-PROVENCE

EPCI

Pays d'Aix : 332 000 habitants

Président

- Jean-Marie GORSE, Chef d'entreprise

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 143
- Suppléants : 0
- Présence d'élus : NON
- Nombre de collègues : 4
- Nombre de groupes de travail : 4

Moyens du Conseil de développement

- Personnel permanent
 - un chargé de mission
- Budget (hors personnel) : 75 000 euros par an (réalisation d'études, reprographie, etc...) de lignes budgétaires de la Communauté du Pays d'Aix.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Avis sur le Projet d'agglomération (à venir)
- Thèmes des auto-saisines
 - Contribution au débat du Projet d'Agglomération (novembre 2002)
 - Identité, image, culture : cultiver un sentiment d'appartenance pour assurer une cohésion sociale et territoriale (en cours)
 - Place du Pays d'Aix au niveau métropolitain, national et européen : solidarité entre les territoires (en cours)
 - Quelle politique foncière, quelle cohérence d'aménagement pour un territoire économiquement dynamique et soucieux de préserver une offre de logement diversifiée ? (en cours)
 - Pour une formation favorisant l'accès à l'emploi et la qualification de la population active du Pays d'Aix (en cours)
- Rédaction d'avis
 - Contribution du Conseil de développement du Pays d'Aix au débat du Projet d'Agglomération
- Résultats concrets
 - Dynamisation du débat autour du Projet de Territoire et prise de position des élus plus importante.

Conseil de développement du Pays et de la communauté d'Angers

Contact

Sandrine BIDERRE, Animatrice

Tel : 02 41 05 48 91 - fax : 02 41 05 48 92

conseil-developpement@agglo-angers.fr

www.agglo-angers.fr

Conseil de développement du Pays et de l'agglomération d'Angers - 10, rue de l'Aubrière - 49 100 ANGERS

EPCI

Pays et de l'agglomération d'Angers : 260 000 habitants (agglomération), 330 000 habitants (pays)

Président

- Jean-Claude DENIS, retraité

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 110
- Suppléants : 1 + 2 commissaires supplémentaires
- Présence d'élus : NON
- Nombre de collèges : 6
- Intitulé des collèges
 - Organismes économiques : 28 sièges
 - Secteur social et familial : 14 sièges
 - Syndicat de salariés : 11 sièges
 - Education-culture-sport : 22 sièges
 - Cadre de vie : 15 sièges
 - Personnalités qualifiées : 22 sièges
- Nombre de commissions : 4 et 1 groupe de réflexion
 - Organisme spatiale - polarité
 - Filières économiques - formation
 - Plan de déplacements urbains - Transport en commun en site propre
 - Politique de la jeunesse
 - Groupe de réflexion « Démocratie participative »
- Participation des membres du Conseil de développement à 4 commissions mixtes (membres du Conseil et élus) pour la phase d'élaboration de la Charte du Pays d'Angers :
 - Service à la population
 - Aménagement - déplacements
 - Environnement
 - Coopération économique

Moyens du Conseil de développement

- Personnel permanent
 - 1 animatrice
 - 1 secrétaire-assistante
- Budget (hors personnel) : 22 800 euros

Travaux

- Thèmes des saisines 2002
 - Propositions pour le Projet d'agglomération (rapport remis en juillet 2002)
 - Avis sur le projet d'agglomération (1^{er} avis remis en novembre 2002, 2^{ème} avis en avril 2003)
- Thèmes des saisines 2003
 - L'organisation spatiale et les polarités
 - Le plan de déplacements urbains et le transport en commun en site propre
 - L'Agenda 21 d'agglomération : proposition pour sa mise en place

- Les temps d'agglomération : réflexions pour une meilleure organisation des temps collectifs
Seuls les deux premiers sujets pourront être traités cette année, les autres seront traités en 2004

- Thèmes des auto-saisines 2003
 - Les filières économiques et la formation
 - La politique et la jeunesse
 - La démocratie participative
- Rédaction d'avis
 - Projet d'agglomération 2002- 2005 - Proposition du Conseil de développement - juillet 2002
 - Avis du Conseil de développement sur le projet d'agglomération 2002-2015
 - Avis du Conseil de développement sur le projet d'agglomération 2002-2015 - Avril 2003
- Résultats concrets
 - A court terme, une prise en compte de l'avis du Conseil de développement sur le projet d'agglomération par les élus d'Angers Agglomération qui ont décidé de reprendre le projet d'agglomération considérant que cet avis était motivé sur la plupart des observations dynamisation du débat autour du Projet de Territoire et prise de position des élus plus importante.

Conseil de développement du Grand Angoulême

Contact

Philippe MOCELLIN - Directeur Prospective et Stratégie

Tel : 05 45 38 60 58 - fax : 05 45 38 60 59 - p.mocellin@comaga.org

Stéphanie JACOTIN - Chargée de Mission – Direction Prospective et Stratégie

Tel : 05 45 38 60 64 - fax : 05 45 38 60 59 - s.jacotin@comaga.org

Denise LALLIER et Valérie LUBRANO - Secrétariat

Tel : 05 45 38 60 81 - Fax : 05 45 38 60 59 - d.lallier@comaga.org - v.lubrano@comaga.org

www.comaga.org

Adresse postale : 25, boulevard Besson Bey – 16 023 ANGOULÊME cedex

EPCI

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, 108 000 habitants (1/3 du département)

Président du Conseil de développement

Monsieur Jean-Pierre VINCENT, Président d'Angoulême Solidarité, assisté d'un Bureau composé de 15 membres

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 85
- Nombre de membres suppléants : aucun, en réflexion dans le cadre de la préparation de la future Charte de Fonctionnement du Conseil
- Présence d'élus : OUI, 15 (1 par commune membre)
- Nombre de Collèges : 5
- Intitulé des collèges
 - Collège économique et social (représentants des syndicats de salariés, d'employeurs, d'institutions et d'associations à vocation économique et sociales et des représentants du monde du tourisme et du commerce)
 - Collège environnement social et consommation (représentants d'organismes intervenant dans le domaine social, familial, du logement et de la formation et d'associations)
 - Collège Cadre de Vie et Loisirs (représentants du secteur de l'environnement, des loisirs, de la culture, du sport, de la musique et des associations de jeunes)
 - Collège des personnes qualifiées (représentants issus de différents milieux économiques et sociaux ainsi que des citoyens du Grand Angoulême ayant fait acte de candidature à titre individuel)
- Collège des élus municipaux (intègre un Conseiller de chaque commune membre)
- Nombre de commissions et/ou groupes de travail : 3 commissions de travail organisées selon les 3 axes de l'avant projet :
 - commission n°1 : « Attractivité et rayonnement de l'agglomération »
 - commission n°2 : « Développement équilibré du territoire et dynamique solidaire »
 - commission n°3 : « Développement durable du territoire et préservation du cadre de vie ».

(pour la période couvrant novembre 02/avril 03)

- Nombre de Commissions et/ou groupes de travail : pour la période septembre 03/juin 04
- Suite au rendu d'avis du Conseil de développement sur l'avant projet d'agglomération – le 12 avril 03 lors d'un séminaire communautaire -, et à la prise en compte, par les élus communautaires, des recommandations formulées, 5 thématiques de travail, selon le principe d'auto-saisine, ont été identifiées :
- Le Haut Débit
 - Vers une démarche Agenda 21 local
 - La formation
 - Le rôle des associations dans la mise en œuvre de politiques publiques locales
 - Les coopérations territoriales

Des groupes exploratoires correspondants se sont constitués pour une période de travaux préalables allant de septembre à décembre 03. Au vu des travaux issus de ces premiers groupes, des commissions thématiques spécifiques seront mises en place à compter de janvier 04 jusqu'en juin 04.

Moyens du Conseil de développement

- Personnes permanentes : La Direction Prospective et Stratégie affecte son personnel à temps partiel pour assurer le portage administratif et logistique du Conseil de Développement.
- Budget : 76 keuros/an jusqu'en 2006

Travaux

- Thèmes de saisine : pas dans l'immédiat
- Thèmes d'auto-saisine : voir les thématiques mentionnées précédemment
- Rédaction d'avis : voir les préconisations à propos de l'avant projet d'agglomération du Grand Angoulême à l'horizon 2010
- Résultats concrets :
 - Le Bureau Communautaire de la ComAGA a jugé les propositions de travail comme très pertinentes au regard des priorités stratégiques intéressant l'avenir du territoire de l'agglomération et a affirmé au Conseil de Développement son rôle tout à fait essentiel dans l'accompagnement à la mise en œuvre du projet d'agglomération et dans l'aide à la décision des élus communautaires
 - Une rencontre est à cet effet organisée à la rentrée prochaine entre Monsieur le Président de la ComAGA, les élus communautaires et les membres du Conseil de Développement afin de préciser, sur chacune des thématiques proposées, les attentes spécifiques des élus communautaires et les modalités de collaboration qu'il conviendra de mettre en œuvre entre le Conseil de Développement et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.
 - Cette collaboration étroite constitue la garantie d'une certaine efficacité dans la conduite des travaux du Conseil de Développement et le renforcement d'un partenariat fructueux et productif entre les élus et la société civile.
 - Par ailleurs, l'avis rendu par le Conseil de Développement le 12 avril dernier a permis à l'instance communautaire de respecter les délais impartis pour la préparation de son futur contrat d'agglomération, sur lequel repose la mise en œuvre du projet d'agglomération et les actions structurantes concernant le développement du territoire.
 - Les principales recommandations formulées par le Conseil de Développement ont été effectivement été valorisées et prises en compte dans le projet d'agglomération définitif, adopté en Conseil Communautaire le 10 juillet 03, et qui intègre les cinq priorités essentielles suivantes:
 - > Mettre en valeur les atouts de l'agglomération, porteurs d'une ambition collective au travers de ses compétences humaines, de la richesse de son tissu associatif, de ses pôles d'excellence et de son savoir-faire industriel,
 - > Considérer l'amélioration de l'attractivité du territoire comme un enjeu central dans la conduite de nos politiques publiques locales,
 - > Adopter une conduite du projet inspirée par la méthode de l'Agenda 21 local dans un souci de développement durable du territoire,
 - > Inscrire la démarche d'agglomération dans le cadre d'un espace de coopération territorial élargi tant à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale,
 - > Positionner la communauté d'agglomération comme une véritable force d'interpellation sur tous les champs concernant le développement local et plus spécifiquement en matière de formation, de santé et de développement social

Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Contact

Sylvain VAIVRE

Tel : 03 81 650 700 - fax : 03 81 82 29 60

sylvain.vaivre@besancon.com - agglomeration@besancon.com

www.monagglo.com

Adresse postale : 4, rue Gabriel Plançon – La City – 25 043 BESANÇON Cedex

EPCI

Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB), 176 000 habitants

Vice-Présidents

- Annie ETIÉVANT, retraitée de l'Éducation nationale (ex-proviseur de lycée)
- Gérard MOYSE, chef d'entreprise.

Composition du conseil de développement

- Effectif : 142 (avec un élargissement possible jusqu'à 150 membres)
- Présence ou non d'élus : OUI, 17
- Nombre de collèges : 3
- Intitulés des collèges :
 - Élus communautaires : 17 membres
 - Organismes et institutions : 32 membres
 - Société civile : 93 membres

Fonctionnement du Conseil de développement

- Nombre de commissions : 5
- Thématiques des commissions :
 - Création de richesses ;
 - Cohésion sociale et territoriale et citoyenneté ;
 - Mobilité, accessibilité ;
 - Rayonnement, excellence ;
 - Culture, temps libre, loisirs.

Dès l'automne, les commissions mettront en place des groupes de travail.

Moyens du Conseil de développement

- Personnel permanent
 - chargé de mission (un équivalent temps plein),
 - un mi-temps en secrétariat.
- Budget (hors personnel) : 77 000 euros pour l'année 2003 (montant réajusté pour 2004)

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Le temps (politiques temporelles...),
 - les démarches participatives
 - le développement des réseaux pour l'alimentation des réflexions.
- Rédaction d'avis
 - avis relatif au projet d'agglomération adopté en février 2003 (conseil de développement créé fin 2002).

Conseil de développement de l'agglomération boulonnaise

Contact

Sébastien DESOMER - Chargé des Politiques Contractuelles

Tél : 03.21.10.36.41 - fax : 03.21.10.36.06

agglo.boulonnais.economique@wanadoo.fr - conseildeveloppement@agglo-boulonnais.fr

www.agglo-boulonnais.fr

EPCI

Communauté d'agglomération du Boulonnais, 123 000 habitants, 22 communes

Président du Conseil de développement

Pierre-Yves DUFOUR, Président d'Euro Ingénierie SAS, nommé par le Président de la Communauté d'agglomération

Rôle éventuel du Président à l'EPCI : aucun

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Pas de vice-président mais un Bureau composé de 10 membres et du président du Conseil de Développement
- Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement ? NON, nommés par le Président du Conseil de Développement
- Rôle éventuel des Vice-Présidents à l'EPCI : aucun

L'année 2003 est une année transitoire pour le Conseil de Développement. Dès 2004, le Président et les membres du Bureau du Conseil de Développement seront élus par les 58 membres titulaires.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires : OUI, 1
- Personnalités désignées par l'EPCI : OUI, 58
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI
- Organismes, associations présentes ?

- Vivre dans le Boulonnais – Volet Territoire

Habitat et Environnement : 6 postes, Foncier et planification : 2 postes, Institutions : 2 postes, Personnalités qualifiées : 3 postes

- Vivre dans le Boulonnais – Volet Société

Culture et Sport : 2 postes, Santé : 3 postes, Vie collective : 5 postes, Emploi et formation : 5 postes

- Ouvrir le Territoire

Tourisme : 5 postes, Flux : 4 postes, Nouvelles Technologies et recherche : 4 postes

- Développer l'économie

Chefs d'entreprises : 5 postes

- Organismes et institutions : 4 postes

Monde agricole : 2 postes, Syndicats : 6 postes

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 58 + 24 membres associés
- Nombre de membres suppléants : 0
- Nombre de collègues : 0

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 4 plénières en 2003 (tous les 2-3 mois)
- Sont-elles réservées aux membres ? NON, ouvertes à la presse et au public (parution d'un communiqué de presse)
- Périodicité des réunions de Bureau : 2 réunions de Bureau avant chaque plénière
- Composition du Bureau : le président du Conseil de Développement + les 10 membres du Bureau + les 5 présidents de groupes de travail qui ne sont pas membres du Bureau + 2 techniciens de l'équipe d'animation.
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 8 groupes de travail

- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Port, économie et relations sociales,
 - Promotion-Communication,
 - Tourisme,
 - Aménagement du territoire,
 - Développement durable,
 - Santé et T.I.C. (ces deux derniers sont des groupes temporaires thématiques)
- Périodicité des rencontres toutes les : 6 à 10 semaines environ
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? NON, ouverts à tous. Ces groupes tentent néanmoins de ne pas être composés de plus de 15 personnes (majorité de techniciens ou de membres du conseil de développement).
- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement :
Une réunion (sur une matinée) a consisté en une approche du développement durable.
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : prévision d'une rencontre tous les 3 mois à partir de l'année 2004 avec quelques élus référents.

Assiduité des membres

- Régulière
- Quels modes de mobilisation et fidélisation avez-vous imaginés ?
Lettre du conseil de développement (en cours), pages sur le site Internet de la Communauté d'agglomération (en cours), un invité par plénière (autre président de conseil de développement par exemple).

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : nombre de postes et fonction
 - 1 ingénieur territorial, chargé du Conseil de Développement (ainsi que du contrat d'agglomération, de la démarche Pays et directeur adjoint du service action économique et développement du territoire), à temps partiel.
 - 1 adjointe administrative (suivi logistique, comptes-rendus, etc...) à temps partiel.
- Moyens techniques mis à disposition
L'ensemble de la logistique est assuré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais : envoi du courrier, reprographie, rédaction des communiqués de presse, comptes-rendus des réunions et diffusion, réservation de salles, accueil des réunions...).
- Structure intégrée dans l'EPCI ? NON, Aucun statut particulier
- Budget (hors personnel, hors permanent) : Un budget de 15 000 euros est prévu pour l'année 2004.

Communication interne et externe

Les comptes-rendus de bureau sont diffusés uniquement aux personnes invitées à ces réunions. Le compte-rendu de la plénière est diffusé aux 82 membres titulaires et associés ainsi qu'aux membres des groupes de travail.

Commentaires complémentaires

Pour la communication du Conseil de Développement sont envisagées : une lettre du Conseil, un lien sur le site Internet de la Communauté d'agglomération, une parution dans les journaux municipaux et d'autres organismes...

Travaux

- Thèmes des saisines
 - avis sur le projet d'agglomération Boulogne 2020
 - demande par la Communauté d'une contribution complétant ce projet d'agglomération.
- Thèmes des auto-saisines
 - Santé,
 - réflexion sur le devenir du site Comilog au sein du port de Boulogne-sur-Mer,
 - technologie de l'information et de la communication.
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - A venir : rapport sur une politique de santé à l'échelle de l'agglomération (réalisé par le groupe temporaire Santé).
- Peut-on déjà constater des résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ? Non

Perspectives

- Travaux prévus : élaboration et diffusion des rapports des différentes commissions avec suivi des propositions.
- Sujets à explorer : Pour le Boulonnais, participation constructive à la réflexion sur le bouleversement qu'entraîne la fermeture de Comilog et aussi l'espoir d'un bon usage des terrains libérés.
- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
Création d'une charte inter Conseils de développement du Littoral regroupant les Conseils de Développement de Dunkerque – Calais – Saint-Omer – Boulogne-sur-Mer.
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
Définir un statut minimum pour permettre au Conseil de Développement de pouvoir réellement exister et travailler car sans des moyens minimaux, c'est l'asphyxie de ces Conseils.

Conseil local de développement du Pays du Bugey

Contact

Jean-Luc MADIES - Co-Président du CLD

tél. : 04 79 81 58 67

madies.colette@wanadoo.fr - vbrunet@bugey.com

www.bugey.com

Adresse postale : 461, Rue Marcel DUCHAMP – 01 300 BELLEY

EPCI

Pays d'Accueil du Bugey : Avenir et Traditions (Syndicat Mixte en cours de création), 48 000 Habitants, 92 communes

Date de création du Conseil de développement : 13 juin 2003

Co-Président du Conseil de développement

Monsieur Jean-Luc MADIES, Conseiller Agricole – Représentant la CFDT de l'Ain, élu par les membres du Conseil de développement. Le président est un des quatre porte-parole du CLD au Comité de pilotage chargé de créer le syndicat mixte

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Madame Mireille CHARMONT-MUNET, Infirmière libérale – Représentant le syndicat des Infirmières libérales
- Monsieur Georges MORONNOZ, Artisan menuisier – Collège associatif
- Madame Michèle BLANC, Chef d'entreprise – Collège personnes physiques

Les Vice-Présidents sont élus par les membres du Conseil de développement et sont porte-parole avec le co-président du CLD au comité de pilotage chargé de créer le syndicat mixte.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 9
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI, 88
- Organismes, associations représentés
 - 3 chambres consulaires,
 - 5 syndicats de salariés,
 - 3 syndicats d'employeurs,
 - 1 syndicat d'artisans,
 - 3 unions commerciales,
 - 3 banques,
 - 2 associations de développement (création d'entreprises),
 - chambres hôtelières,
 - 3 organismes de la forêt,
 - CDAR,
 - syndicats professionnels et coopérative,
 - organismes de formations, Lycées,
 - centres sociaux,
 - ANPE,
 - PAIO,
 - Centre hospitalier,
 - ADMR, ADAPA,
 - 5 offices de tourisme et 1 syndicat d'initiative, organismes de tourisme,
 - patrimoine, architecture,
 - 15 associations culturelles, tourisme, environnementales...,
 - 23 personnes physiques.

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 95
- Nombre de membres suppléants : Idem sauf 23 personnes physiques, soit 72
- Nombre de collèges : 4
- Intitulé de vos collèges :
 - Collège Vie économique (50 membres)
 - Collège Vie associative (15 membres)
 - Collège citoyens-acteurs (23 membres)
 - Collège représentant la structure porteuse du Pays (9 membres)

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 2 fois par an, réservées aux membres
- Périodicité des réunions de Bureau : 1 à 2 fois par trimestre
- Composition du Bureau :
 - Co-président, président structure porteuse
 - 3, collègue Vie associative
 - 7, collègue Vie économique
 - 3, collègue citoyen-acteurs
 - 2, collègue structure porteuse

Soit 16 personnes

- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5
 - Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Ruralité et environnement
 - Aménagement de l'espace
 - Tourisme et culture
 - Développement économique
 - Services à la population
 - Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : 3 à 5 fois par an. Commissions ouvertes aux Habitants, techniciens, élus, membres du CLD
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? NON
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)
- Chaque comité de pilotage : 1 à 2 fois par trimestre

Assiduité des membres

- Très Régulière
- Modes de mobilisation et de fidélisation :
 - Construction de la charte de Pays : contribution effective du CLD validée par le comité de pilotage (structure porteuse)
 - Pour la suite : nous sommes preneurs des expériences des autres CLD

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s)
 - Directrice du Pays mis en partie à disposition
- Moyens techniques mis à disposition
 - Moyens de la structure porteuse
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI

Travaux

- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement
 - Contributions à la Charte de Pays : le reste est à créer

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - L'assemblée plénière de février 2004 déterminera les travaux à venir

- Sujets à explorer
 - Pépinières d'entreprises et accueil d'entreprises
 - Formations professionnelles
 - Filière bois et charte/forêt
 - Charte/habitat traditionnel
 - Santé : diagnostic, services de proximité, solidarités à conforter
 - Vitrine touristique
 - Moyens de communication
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Mettre en relation les CLD rattachés à une structure pays, notamment à fort caractère rural
- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
 - Comment accompagner des socioprofessionnels ou citoyens bénévoles dans la durée : avec quels moyens d'animation, quels objectifs d'expression aux côtés des élus locaux

Commentaires

Le CLD du Pays du Bugey est très jeune : il a beaucoup à apprendre.

Conseil de développement de la C.A.RE.N.E.

Contact

Sophie MARTIN - Chargée de Mission Conseil de Développement
tél : 02 51 16 48 27 - fax : 02 51 16 48 77
martins@agglo-carene.fr
conseil.developpement@agglo-carene.fr

EPCI

C.A.RE.N.E. Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, 115 000 d'habitants, 10 communes.

Président du Conseil de développement

Jean-Pierre DESMARIE, Chef d'entreprise à la retraite
Nommé par le Conseil Communautaire de la C.A.RE.N.E.
Rôle éventuel du Président à l'EPCI : aucun rôle au sein de l'EPCI

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Pas de Vice-Présidents mais des personnalités qualifiées (8 dont le Président) qui constituent le « Comité de Coordination » du Conseil, sorte de « bureau » qui pilote et coordonne les actions du Conseil.
- Les personnalités qualifiées, membres du Comité de Coordination, ne sont pas élues par les membres du Conseil mais nommées par le Conseil Communautaire au même titre que l'ensemble des membres du Conseil de Développement.
- Les membres du Comité de Coordination n'ont aucun rôle au sein de l'EPCI.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
A l'exception d'un conseiller communautaire membre mais au titre d'une autre structure et non au titre d'élu communautaire.

- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, mais sur proposition du Conseil

Nombre : tous les membres du Conseil soit 71 membres

- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON

Le Conseil Communautaire a adopté la composition initiale du Conseil. Puis chaque structure ou association désignée a été sollicitée et a accepté ou non l'invitation à être membre du Conseil.

- Organismes, associations présentes ?

Chambres Consulaires, organisations syndicales de salariés, groupements d'agriculteurs, associations d'entreprises, syndicats professionnels, associations ou structures œuvrant dans les domaines de l'insertion, de la santé, du logement, du cadre de vie, des transports, du social, de l'économie, de l'environnement, du sport, du tourisme, ou représentatives de catégories de population (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées...).

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 71
- Les membres sont des structures, des associations, ou des personnalités qualifiées. Chaque structure désigne un représentant, si possible permanent pour un meilleur suivi des travaux, et un ou plusieurs suppléants si elle le souhaite mais sans aucune obligation car elle peut changer de représentant à tout moment.
- Nombre de membres suppléants :
- Nombre de collèges : 3
- Intitulé de vos collèges :
 - Personnalités qualifiées,
 - Organismes à caractère économique ou syndical,
 - Autres institutions et associations.

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : en moyenne 4 par an, réservées aux membres
- Périodicité des réunions de Bureau : le Comité de Coordination, qui peut s'assimiler à un bureau, se réunit en moyenne une fois par mois.

• Composition du Bureau (Présence de Rapporteur, de Responsable de commissions, d'élus, cabinet du président de l'EPCI, directeur général des services, équipe d'animation...)

Le Comité de Coordination est composé de 8 personnalités qualifiées dont le Président.

Il s'agit de personnes compétentes dans différents domaines (tourisme, culture, santé, économie, social...).

Il n'y a ni élus, ni directeurs, ni techniciens de l'EPCI.

La Chargée de Mission du Conseil de Développement, salariée de l'EPCI, prépare les Comités et y assiste.

- Nombre de commissions ou / et groupes de travail

Pas de commission mais des groupes de travail qui se constituent au coup par coup selon les sujets en cours de réflexion. En moyenne 2 groupes de travail en même temps.

- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail

Groupe de travail actuel : « Gestion des déchets » et très prochainement « Déplacements et Transports ».

Le groupe « Politique de l'habitat » vient d'achever sa réflexion.

- Périodicité des rencontres

Chaque groupe choisit la fréquence de ses réunions, généralement 1 fois par mois.

- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? OUI

- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement

Pas de débat « grand public » initiés par le Conseil mais des séances plénières d'information (donc pour l'ensemble des membres du Conseil) sont organisées sur des projets de grande ampleur concernant un territoire beaucoup plus vaste que celui de l'EPCI (ex : Séance d'information sur le projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes avec présentation par un représentant du maître d'ouvrage).

- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) :

Le Conseil de Développement reçoit les ordres du jour de toutes les commissions thématiques de l'EPCI et les ordres du jour des Bureaux et des Conseils Communautaires. Il est ainsi informé des projets en cours de réflexion ou d'élaboration au sein de la C.A.RE.N.E.

Les élus et techniciens en charge des sujets traités par le Conseil de Développement sont généralement invités à les présenter en séance plénière du Conseil avant constitution d'un groupe de travail, ce dernier pouvant, de nouveau, inviter élus et techniciens à ses séances.

Le Conseil de Développement transmet ses avis au Président de la C.A.RE.N.E. qui, par la suite, dans la majeure partie des cas, apporte une réponse, des compléments d'information, des remarques, des explications ... à ces avis et réflexion.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Développement a été invité à présenter les activités du Conseil de Développement au dernier Conseil Communautaire de l'année.

Il a été également invité à assister à la présentation du rapport d'activités de la C.A.RE.N.E.

Assiduité des membres

Régulière pour 30 à 50% des membres (noyau dur très assidu, membres participant généralement aux groupes de travail), très irrégulière pour les autres.

- Quels modes de mobilisation et fidélisation avez-vous imaginés ?

- organiser les réunions en fin de journée (vers 18h) afin que la majorité puisse être disponible,
- limiter la durée des réunions,
- inviter des experts des questions traitées, faire intervenir les acteurs directs des projets : élus et techniciens en charge des dossiers,
- obtenir de l'EPCI un retour sur les avis et réflexions du Conseil,
- organiser des visites de terrain,
- diffuser une lettre d'information à l'ensemble des membres, etc...

Moyens et statut du Conseil de développement

- 2 postes à temps partiel

- 1 poste (à environ 70%) de Chargé de Mission du Conseil de Développement : cadre A de l'EPCI avec pour mission la mise en place du Conseil (avant sa création) et (depuis sa création) le suivi et l'animation de ses travaux. Cadre qui occupe également une autre mission au sein de l'EPCI, donc en moyenne 70% du temps consacré au Conseil de Développement.
- Assistance d'un secrétaire (environ 1/3 temps).

- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...) : moyens de l'EPCI (pas de budget propre au Conseil).

- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattaché à la Direction Générale

Communication interne et externe

- Synthèse des travaux des groupes diffusée à l'ensemble des membres du Conseil.
- Avis, réflexions du Conseil transmis au Président de l'EPCI.
- Lettre d'information transmise à l'ensemble des élus communautaires et municipaux du territoire de la C.A.RE.N.E., aux directeurs et cadres de la C.A.RE.N.E., aux différents intervenants sollicités.
- Peu de communication presse.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Projet de Développement Global de la C.A.RE.N.E. (= Projet d'agglomération)
 - Programme Local de l'Habitat.
- Thèmes des auto-saisines
 - Gestion des déchets,
 - Plan de Déplacements Urbains,
 - Équipements culturels de l'agglomération,
 - Projet Notre Dame-des-Landes,
 - Contrat de Ville et Opération de renouvellement urbain.
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - 1er avis du Conseil de Développement sur le Projet de Développement Global de la C.A.RE.N.E.
 - réflexion, avis et propositions du Conseil de Développement « Habitat sur le territoire de la C.A.RE.N.E. »
- Peut-on déjà constater des résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ?
 - L'une des réflexions du Conseil de Développement sur le Projet de Développement Global de la C.A.RE.N.E. était de souligner que le fort vieillissement de la population du territoire de l'EPCI, évolution démographique particulièrement importante pour l'avenir, était peu prise en considération ou évoquée dans la définition des grandes orientations de développement de l'agglomération.
 - Cette remarque a été suivie d'effets puisque très rapidement la C.A.RE.N.E. a lancé une étude sur les personnes âgées axée notamment sur les questions de logement et de service.

Perspectives

- Perspectives 1^{er} semestre 2004 :
 - réflexion sur le Plan de Déplacement Urbain,
 - Séance d'information et d'échange sur les équipements culturels de l'agglomération,
 - Poursuite de la réflexion menée sur la gestion des déchets,
 - Réflexion commune avec le Conseil de Développement de Nantes sur le SCOT.
 - Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
- Faire reconnaître le rôle des Conseils de Développement dans le paysage institutionnel et l'intérêt que représentent nos instances comme vecteur d'échange et de dialogue entre société civile et élus.

Conseil de développement du Pays de Fougères

Contact

Valérie JANVIER - Chargée de mission
Tél : 02 99 17 08 82 - fax : 02 99 94 60 39
valerie.janvier@pays-fougeres.org
info@pays-fougeres.org
www.pays-fougeres.org

Adresse postale : Conseil de développement du Pays de Fougères - 23, rue Pasteur – BP 50 306 -
35 303 FOUGERES Cedex

EPCI

Pays de Fougères (association loi 1901 regroupant 5 communautés de communes), 76 517 habitants, 58 communes

Date de création du Conseil de développement : janvier 2001

Président du Conseil de développement

Fernand COUDOUX, Chef d'entreprise retraité, Président élu par les membres du Conseil de développement

Vice-Présidents du Conseil de développement

Pas de vice-présidents mais des présidents de commissions qui forment le bureau, élus par les membres du Conseil de développement

- René MONCOMBLE (commission lien social), Directeur d'association
- Jean-Luc TOULLEC (commission environnement, eau et énergie), Professeur en Lycée agricole
- Jean-Claude CROCO (commission tourisme), Profession (chef d'entreprise – président du pays d'accueil touristique)
- Patrick LAHUPPE (commission emploi-formation), Directeur de Lycée
- Pierre-François BRIONNE (commission développement économique), Assureur

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? OUI, 20%
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 70%
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI, 10%
- Organismes, associations représentés :
 - Syndicats salariés et patronaux
 - Etablissements scolaires
 - Chambres consulaires
 - Association diverses et variées

Personne n'est membre à titre personnel sauf quelques personnes dites qualifiées. Toute structure peut demander son adhésion au conseil de développement qui seul en décide sans intervention des élus.

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 80
- Nombre de membres suppléants : 0
- Nombre de collègues : 3
- Intitulé de vos collègues : Élus, socio-professionnel et associatif

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : semestrielle, ouvertes à qui le souhaite
- Périodicité des réunions de Bureau : mensuelle
- Composition du Bureau : Président, présidents de commission, techniciens de chaque commission
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5 commissions.

Les groupes de travail se font et se défont en fonction de sujets spécifiques à traiter.

- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - commission lien social
 - commission environnement, eau et énergie
 - commission tourisme
 - commission emploi-formation
 - commission développement économique
 - groupes de travail actuels : habitat, qualité de l'eau, transports
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : mensuelle, commissions ouvertes à qui le souhaite (avis dans la presse avant chaque réunion. Seuls les membres ont droit de vote.
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? OUI
- Sujets abordés
 - Éoliennes
 - Piscines
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)
 - Le Pays met à disposition du conseil de développement une chargée de mission à 3/4 temps. Les présidents du Pays et du conseil de développement font régulièrement le point des sujets en cours. Le conseil de développement est systématiquement interrogé pour avis sur chaque dossier présenté aux élus du Pays.

Assiduité des membres

- Régulière

Moyens et statut d Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s)
 - Chargée de mission à ¾ temps
- Moyens techniques mis à disposition
 - Courrier, photocopie, mail, ordinateur, etc...pris en charge par le Pays,
- Structure intégrée dans l'EPCI ? NON, structure informelle, le conseil de développement a refusé de se structurer en association pour ne pas devenir un espace de pouvoir. Il possède cependant un règlement intérieur.
- Budget (hors personnel, hors permanent)
 - Environ 8 000 euros par an

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Tous les thèmes de la charte de Pays suivant l'actualité des dossiers présentés
- Thèmes des auto-saisines
 - Transports
 - Gardes atypiques
 - Qualité de l'eau
 - Services aux associations
- Diffusion des travaux
 - Diffusion aux participants en version papier
 - Diffusion par le biais de la mise en ligne sur le site pays-fougères.org ouvert à tous

Perspectives

- Sujets des prochains travaux : SCOT et tous les sujets afférents

Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

Contact

Emmanuelle BERTRAND, Animatrice

Tel : 04 76 59 57 35 – emmanuelle.bertrand@la-metro.org

Chrystèle DOULAT, Animatrice

Tel : 04 76 59 57 92 – chrystele.doulat@la-metro.org

Gaëlle POUESSEL, chargée de communication

Tel : 04 76 59 57 62 – gaelle.pouessel@la-metro.org

c2d@la-metro.org - fax : 04 76 59 59 99

<http://conseil-dev.la-metro.org>

Adresse postale : Le Forum – 3, rue Malakoff – 38 031 GRENOBLE cedex 01

EPCI

Grenoble Alpes Métropole : 400 000 habitants, 27 communes

Date de création du Conseil de développement : 22 décembre 2000

Président

- Gérald DULAC, Chef d'entreprise
- Président élu par les membres du Conseil de développement : NON, nommé par le président de l'EPCI.
- Rôle éventuel du Président à l'EPCI : ancien élu communautaire.

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Jean VANOYE, Membre du Conseil Économique et Social Rhône-Alpes et militant syndical CFDT
- Monique VUAILLAT,
- Pascal MERCIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement : NON, ils sont nommés en tant que responsables de commission volontaire et élus par les autres membres de la commission.
- Rôle éventuel des Vice-Présidents à l'EPCI : aucun

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 8
- Participants tirés au sort ? OUI, parmi des habitants volontaires
- Participants volontaires ? OUI, 8

Composition du conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 48
- Suppléants : seul le collège personnes qualifiées n'a pas de suppléants.
- Présence d'élus : NON
- Nombre de collèges : 6
- Intitulé de vos collèges : Entreprises et activités professionnelles non salariées – 8 ; Syndicats de salariés - 8 ; Etablissements et services publics – 8 ; Vie associative – 8 ; Représentation habitante - 8 ; Personnes qualifiées – 8 ; Membres invités permanents - 13
- Nombre de groupes de travail : 3

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : mensuelle
- Sont-elles réservées aux membres ? NON, à toutes personnes ou organisations intéressées.
- Périodicité des réunions de Bureau : mensuelle
- Composition du Bureau : Le Président, les 3 Vice-Présidents, le Trésorier, le Conseiller chargé des relations internes et l'équipe d'animation : soit 9 personnes.
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 3
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Espaces & Développements,
 - Potentiel humain,
 - Temps libre, temps forts
- Périodicité des commissions : mensuelle
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? NON, à toute personne intéressée qui en fait la demande
- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement : OUI
- sujets abordés : Logement, Economie et emplois, sorties sur le terrain avec le Réflexe vélo, prospective et nouvelles technologies, politique culturelle d'agglomération
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élu, techniciens...) : Conférence de développement deux à trois fois par an entre les membres du bureau de l'EPCI et une délégation du Conseil de développement
- Assiduité des membres : variable selon les membres
- Quels modes de mobilisation et fidélisation avez-vous imaginés ?

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel permanent : 3 personnes en charge de l'animation, la coordination et la communication
- Moyens techniques mis à disposition : ceux des services de l'EPCI
- Structure intégrée dans l'EPCI : OUI, rattachée au Cabinet du Président
- Budget (hors personnel) : 30 000 euros par
- Spécificités ou informations complémentaires : complément de 15 000 euros environ sur un budget commun avec le service prospective de l'EPCI.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Développement économique et emploi : aux côtés de la haute technologie, quels sont les autres secteurs pouvant être développés ? Comment assurer que la création de richesse permette de créer des emplois en nombre suffisant à tous les niveaux de qualification ?
 - Nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) : une chance pour tous ? Comment s'assurer que les TIC permettent de renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances ?
 - Cohésion et mixité sociale : on peut observer une spécialisation des différents territoires et quartiers au sein de l'agglomération, comment inverser cette tendance de ségrégation entre populations ?
 - Aménagements cyclables : comment améliorer les liaisons et la sécurité des usagers ?
 - Équipements sportifs et espaces de loisirs : comment mieux connaître les besoins et y répondre de façon cohérente ?
 - Faut-il se doter d'une politique culturelle dans l'agglomération ?
 - Les déplacements
 - Le bureau des temps
 - Le centre du Bois
- Thèmes des auto-saisines
 - Éducation-formation
 - Le sport
 - Réflexe Internet
- Rédaction de rapports et d'avis
 - Les activités économiques liées à la montagne dans la région grenobloise (décembre 2003)
 - « Réflexe Internet » : étude sur l'e-administration (novembre 2003)
 - Actes de la journée « Le logement dans tous ses états : quelles alternatives pour l'agglomération ? » (novembre 2003)

- Enquêtes « les jeunes & le logement » - Observatoire Associatif du Logement et association Consommation, Logement et Cadre de Vie (septembre 2003)
- Avis du Conseil de développement sur l'avant-projet d'agglomération : Orientations, objectifs, évaluation (mars 2003)
- Propositions du Conseil de développement pour l'élaboration du projet d'agglomération (octobre 2002)
- Journée prospective « discussions de développement » - Compte-rendu (juin 2002)
- Résultats concrets
- Prise en compte importante dans le Projet d'agglomération de l'avis du Conseil de développement.
- Travail important avec le service mode doux de déplacement de l'EPCI, concernant l'évaluation et la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre du Réflexe vélo
- Mise en place de la Conférence de développement : lieu de discussion entre les élus de la communauté d'agglomération et le Conseil de développement

Perspectives

- Contribution du Conseil de développement à l'élaboration d'un schéma des services collectifs du sport à l'échelle de l'agglomération et organisation avec le COLJOG et l'Académie Olympique Nationale d'un colloque européen « l'Olympisme culture du sport » à l'occasion de l'année européenne de l'éducation par le sport.
- Contribution du Conseil de développement aux thèmes suivants : le temps des villes, les déplacements, le centre du bois, l'éducation et la formation, l'économie et l'emploi. Poursuite du Réflexe vélo et du Réflexe Internet, mise en place d'une cellule de veille anticipative stratégique appliquée au projet d'agglomération.

Conseil de développement du Pays du Grésivaudan

Contact

Valérie MEUNIER-LACOUA - animatrice du conseil de développement

tél : 04 76 97 28 97 - fax : 04 76 71 79 12

gresivaudan@wanadoo.fr

www.gresivaudan.com (site du Pays du Grésivaudan)

Adresse postale : la COSI - 147, rue du Pré de l'Horme - 38 920 CROLLES

EPCI

Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan, 90 000 habitants, 49 communes

Date de création du Conseil de développement : 18 janvier 2003

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON
- Organismes, associations représentés : 56 personnes morales et 10 personnes qualifiées

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 66
- Nombre de membres suppléants : 28
- Nombre de collègues : aucun
- Intitulé de vos collègues :

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 7 plénières en 2003
- Sont-elles réservées aux membres ? OUI
- Périodicité des réunions de Comité de Pilotage : 2 réunions par mois, objectif pour 2004
- Composition du Comité de Pilotage : 15 membres désignés par l'assemblée plénière et l'animatrice
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 0
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics NON
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)

L'interface entre les élus et le conseil de développement est assurée par une commission, composée des membres du comité de pilotage du conseil de développement, des présidents élus des 9 commissions thématiques et d'élus intéressés. Cette commission conseil de développement est présidée par une élue.

Assiduité des membres

- Irrégulière

Moyens et statut des Conseils de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 animatrice à mi-temps
- Moyens techniques mis à disposition : reprographie, courrier, Internet, téléphone
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, pas de services à l'échelle du Syndicat Mixte.

Travaux

- Thèmes des saisines : projet d'organisation des transports en commun
- Thèmes des auto-saisines : aucun pour l'instant
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Avis du conseil de développement sur le projet de charte de développement durable du Pays du Grésivaudan
- Diffusion des travaux
 - pas de travaux propres au conseil de développement
 - Résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ?
 - Intégration de la plupart des remarques du conseil de développement dans la charte de développement durable.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - participation à l'élaboration et à la préparation du programme d'actions
 - association au suivi et à l'évaluation du programme d'actions
 - participations avec les élus et les acteurs concernés aux réflexions préparant l'élaboration de projets de développement partagés dans l'esprit du développement durable (type Agenda 21)
 - contribution aux échanges avec la population et à son information, promotion de la participation citoyenne

Conseil de développement de l'agglomération de La Rochelle

Contact

Camille BOURON - Chargé d'études, Service Études et Prospective

Tél : 05 46 51 14 21 Fax : 05 46 51 50 55

Mél : bouron@cda-larochelle.org - cld@cda-larochelle.org

<http://www.agglo-larochelle.fr>

Adresse postale : Hôtel de la Communauté d'Agglomération - 6, rue Saint-Michel - BP 1287

17086 LA ROCHELLE Cedex 02

EPCI

Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 140 000 habitants

Président du Conseil de développement

André DUBOSC, retraité

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 27 membres (aucun suppléant, aucun élu)
- Nombre de collèges : 4
- Intitulés des collèges :
 - Chambres consulaires et employeurs
 - Syndicats de Salariés
 - Associations et milieux socioculturels
 - Personnes qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- 7 groupes de travail : Cohésion sociale ; Nouveau Tourisme ; Économie et développement endogène ; Transports ; Enseignement supérieur et recherche ; Développement durable

Moyens du Conseil de développement

Service Études et Prospective en appui (un directeur, un chargé d'études et une secrétaire).

Travaux

- Thème de saisine
 - le Projet d'Agglomération de La Rochelle. Saisine large comprenant les différents volets du projet (économie – logement, habitat et foncier – éducation, formation et culture – transport – cohésion sociale – urbanisation, environnement et développement durable)
- Thèmes des auto-saisines
 - Tourisme, Circulation et Déplacements, Énergie.
- Rédaction de rapports et d'avis
 - Déplacements, circulation et multimodalité
 - La Pallice retrouvée (Tourisme)
 - Développement portuaire
 - Évolution de l'emploi
 - Énergie (développement durable)
 - Avis du 13 mai 2003 sur le Projet d'Agglomération (adopté par le Conseil Communautaire le 11 juillet 2003)
- Bilan : La saisine globale sur le Projet d'Agglomération a permis au Conseil de Développement de se saisir de thèmes connexes. Nombre de ces thèmes traités par le Conseil ont servi de base à l'élaboration du Projet d'Agglomération tant en ce qui concerne le diagnostic que les orientations. Les travaux du Conseil de Développement ont véritablement permis sa reconnaissance par les élus communautaires.

Conseil de développement de Lille Métropole

Contact

Séverine FLAHAULT, Chargée de mission Conseil de développement de Lille Métropole

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

tél. : 03 20 63 73 92 - fax : 03 20 74 88 85

sflahault@lille-metropole-2015.org - conseildeveloppement@cudl-lille.fr

site internet : à venir, infos depuis peu sur www.cudl-lille.fr

Adresse postale : Coordination du Conseil de développement 2 place du Concert, 59043 LILLE cedex

EPCI

Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), 1,1 million d'habitants, 87 communes (dont 2 sont associées à Lille) ; 1,2 million d'habitants (LMCU + 5 Communautés de communes + 1 commune) ; 1,9 million d'habitants (Future Métropole franco-belge)

Président du Conseil de développement

Patrick PEUGEOT, Président de La Mondiale

Composition du Conseil de développement :

- Nombre de membres titulaires : 112
- Nombre de membres suppléants : 0
- Présence ou non d'élus¹ : OUI, 20 (dont 14 LMCU)
- Nombre de collègues : 4
- Intitulé de vos collègues :
 - Élus,
 - Économique,
 - Sociétal,
 - Personnalités.

Fonctionnement du Conseil de développement

- Intitulé et thématique des commissions ou / et groupes de travail : (en cours)
 - Groupe Transfrontalier (mars 2003)
 - Commission Vision & Attractivité (octobre 2002)
 - Groupes ayant achevé leur mission :
 - Groupe Excellence
 - Groupe Qualité
 - Groupe Équilibre

Ces groupes de travail ont permis d'élaborer un avis sur le Schéma directeur et le Projet d'agglomération de Lille Métropole (avis en septembre 2002).

- Commission Habitat : contribution remise en décembre 2002. Les deux animateurs de cette commission sont conviés à participer à la commission de la Communauté urbaine qui prépare la prise de compétence Habitat.
- Groupe de travail Auto-évaluation (janvier à avril 2003).

Moyens du Conseil de développement

- Personnel permanent
 - Nathan STARKMAN, Directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (temps partiel pour le Conseil de développement)
 - Séverine FLAHAULT, Chargée de mission du Conseil de développement, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
 - Valérie BRIDOUX, secrétariat du Conseil de développement, (ADULM)
- Budget (hors personnel) prévisionnel 2003 : 136 000 euros

¹ L'auto-évaluation du Conseil a conclu en avril 2003 à la nécessité d'organiser autrement la relation avec les élus : suppression du collège des élus mais intégration systématique des élus thématiques, élus qui souhaitent y participer, etc. Évolution soumise à délibération au conseil de LMCU d'octobre 2003.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - SDDU (Schéma directeur) et Projet d'agglomération de Lille Métropole
 - TPU : quelle évolution souhaitable ? (Sujet abordé, mais non encore exploré)
- Thèmes des auto-saisines
 - Habitat
 - Transfrontalier (emploi, formation, médico-social, habitat, culture)
 - Vision & Attractivité
 - Auto-évaluation
- Rédaction de rapports et d'avis
 - Avis sur le Schéma directeur et le Projet d'agglomération de Lille Métropole.
 - Contribution du Conseil de développement à la réflexion de LMCU et de ses partenaires : " Vers une prise de compétence Habitat par Lille Métropole Communauté urbaine ".
- Résultats concrets
 - Une prise en compte de certaines préconisations ou remarques pour le Projet d'agglomération. Insertion de l'intégralité de l'avis du Conseil de développement, comme étant l'un des documents fondateurs du contrat d'agglomération.
 - La " contribution Habitat " a accéléré la mise en débat de la prise de compétence Habitat par LMCU (prise de compétence espérée pour décembre 2003).

Conseil de développement du Grand Lyon

Contact

Anny BÉDOUCHA - Chargée de mission
Tél 33 4 78 63 48 78 - fax 33 4 78 63 48 80
abedoucha@grandlyon.org
conseildedeveloppement@grandlyon.org
www.millenaire3.com

Adresse postale : Communauté urbaine de Lyon - Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération
20, rue du lac BP 3103 - 69399 LYON Cedex 03

EPCI

Communauté urbaine de Lyon ou Grand Lyon ; 1,2 M d'habitants ; 55 communes

Date de création du Conseil de développement

Septembre 2000 (lors des assises de la métropole)

Président du Conseil de développement

Alain GODARD, le Président est nommé par le président du Grand Lyon

Vice-Présidents du Conseil de développement

Nous n'avons pas de vice-président du Conseil de développement. Par contre la Communauté urbaine de Lyon a investi Gilles Vesco en tant que Vice-Président chargé du Conseil de développement. Sa mission est d'assurer le lien entre le Conseil de développement et le Conseil de communauté.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 12 personnalités qualifiées choisies par le président du Grand Lyon
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI, 880, un noyau dur de 250 participants aux groupes de travail.
- Organismes, associations représentés ?

50 membres de droit représentant les institutions issues du monde politique, économique, syndical, social, de l'enseignement et la recherche, culturel, sportif, culturel et des membres actifs tous volontaires, après appel à candidature, membres d'associations, simples citoyens

Composition du Conseil de développement

- Nombre de collègues : 3
- Intitulé de vos collègues :
 - Membres de droit
 - Personnalités qualifiées
 - volontaires

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 1 à 2 par an et des séances plénières spécifiques (ex : journées sur la culture à l'initiative du Conseil de développement) ouvertes à tous les membres actifs et de droit, les techniciens peuvent y assister.
- Périodicité des réunions de bureau : pas de bureau mais un comité de pilotage qui se réunit 2 à 3 fois par an.
- Composition du Bureau : le comité de pilotage est composé du vice-président du conseil de communauté, chargé du conseil de développement, du président délégué du conseil de développement, des présidents et rapporteurs des groupes de travail, des représentants des membres de droit. Sont invités des membres du cabinet et les chargés de missions de la direction de la prospective chargés d'animer le conseil de développement.
- Nombre de groupes de travail : 5
- Intitulé et thématique des groupes de travail : variable, en fonction des saisines et auto saisines.
- Groupes de travail en 2002/2003 :

- GT1 Pour un projet culturel d'agglomération
- GT2 Agenda 21
- GT3 Charte de la participation et attentes en matière de proximité
- GT4 Les temps de la ville
- GT5 Développement économique de l'agglomération
- Périodicité des groupes de travail : Toutes les 6 semaines (chaque GT travaille en sous groupe à la demande), groupes de travail ouverts à toute personne qui souhaite devenir membre du conseil de développement et participer aux travaux.
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? OUI
- Sujets abordés
 - Journée sur le projet culturel d'agglomération
 - Journée sur le schéma régional d'aménagement du territoire
 - Participation et contribution au Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, les 4 et 5 décembre à Lyon.
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)
 - En fonction des thématiques traitées
 - En cas de saisine, implication plus forte de l'élu communautaire concerné

Assiduité des membres

- Régulière
- Modes de mobilisation et de fidélisation :
 - Le site millenaire3.com, centre de ressources géré par la direction de la prospective, intègre le conseil de développement et met en ligne toutes les informations le concernant.
 - Le conseil diffuse une lettre d'information dénommée Stimuli, à ses membres, 2 à 3 fois par an.
 - Des lettres d'invitation sont systématiquement adressées aux membres inscrits, pour les réunions des GT, les plénières, les journées de prospective "millénaire 3" et toutes manifestations où le conseil est convié.
 - Il n'y a pas de véritable stratégie de fidélisation : la va-et-vient au sein du Conseil de développement crée sa richesse et constitue un garde fou contre son éventuelle institutionnalisation.

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : La direction de la prospective et stratégie d'agglomération est chargée de l'animation du conseil de développement.
 - Travail en équipe
 - Un chargé de mission à temps plein responsable de la coordination des activités du conseil
 - Une assistante (50% de son temps)
 - Apport des autres chargés de mission en fonction des thèmes traités et lors des plénières.
- Moyens techniques mis à disposition : Organisation complète, par la direction de la prospective des GT, des plénières des manifestations auxquelles le Conseil participe (logistique, communication, animation etc.)
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattachée à la Direction de la prospective et stratégie d'agglomération
- Budget (hors personnel, hors permanent) : 100 000 euros par an

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Avis sur le projet d'agglomération en février 2001
 - Avis sur le Plan de mandat en octobre 2001
 - Dans la cadre du plan de mandat 2001/2007 : agenda 21 et participation citoyenne, Charte de la participation et attentes en matière de proximité, Les temps dans la ville (mise en place d'un bureau des temps par le Grand Lyon), Économie sociale et solidaire.
- Thèmes des auto-saisines
 - Politiques culturelles
 - Portail citoyen et lutte contre le fracture numérique
 - Développement économique de l'agglomération
- Rédaction de rapports et d'avis
 - Avis sur le projet d'agglomération en 2001
 - Avis sur le plan de mandat en 2001
 - Pour chaque GT établissement d'un rapport annuel et de propositions pour l'avenir, présentés en plénière au Président du Grand Lyon.

- Rédaction et/ou présentation de contributions, en fonction des événements auxquels le CDD est convié, exemple : participation au sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, à Lyon les 4 et 5/12/03.
- Diffusion des travaux
 - Mise en ligne des contributions et de la lettre Stimuli sur le site millénaire3
 - Diffusion par courrier à tous les membres (880)
 - Principe de diffusion en réseau, chaque membre étant un relais dans ses propres instances ou réseaux d'influence
- Résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ?
 - Affirmation du rôle du conseil de développement au cours de l'élaboration du plan de mandat, comme instance de participation au niveau de l'agglomération,
 - Prise en compte des attentes du conseil de développement pour une démocratie locale plus participative, par le plan de mandat et mise en œuvre de la charte de la participation dès 2001, avec le souci d'une coproduction entre élus, habitants et techniciens (priorité 17 du projet d'agglomération "Partir des habitants")
 - Charte votée par le conseil de communauté en mai 2003 et signée par le Président du Grand Lyon, le Directeur général et le Président délégué du Conseil de développement.
 - Mise en œuvre d'un comité de suivi de la charte composé d'élus communautaires et de représentants du conseil de développement en septembre 2003

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - Travailler en concertation avec les élus à la charte culturelle d'agglomération et à un forum culturel annuel.
 - Participer activement à la mobilisation des citoyens dans le cadre de l'agenda 21 du Grand Lyon (élargir le cercle, travailler avec les conseils de quartier, organiser une journée de prospective sur l'agenda 21 du grand Lyon en juin 2004)
 - Nourrir la réflexion des services du Grand Lyon dans la mise en œuvre d'une charte de qualité des services publics locaux.
 - Donner un avis sur les projets et politiques d'agglomération (PDU, PLU, déplacements doux, habitat)
 - Dans le cadre de la réflexion avec l'Espace des Temps du Grand Lyon, travailler sur le thème de la ville en continu dans le souci de la qualité de vie pour tous
 - Aider au développement des industries de l'éphémère, véritable secteur économique en devenir (mode, festival, événement)
 - Dans le secteur des sciences du vivant, mieux travailler l'acceptabilité de la part des citoyens en mettant en place des événements pour développer la culture scientifique et technique : débats, semaine des biotechnologies (exemple : préparation du colloque Biovision 2005)
- Sujets à explorer
 - Évaluation du projet d'agglomération
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Faire vivre le réseau national
 - Mettre en avant ce qui fait le lien, le fil conducteur entre les conseils de développement : "Participer au développement territorial en utilisant l'intelligence collective de la société civile, nourries des expériences et des savoir-faire citoyens"
 - Être à l'écoute des différents conseils
 - Rôle d'impulsion des bonnes pratiques, les faire connaître
- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
 - Analyse des différentes fonctions des conseils à travers des cas pratiques pour en retirer la plus-value démocratique et les avancées dans le management des territoires, en quoi leur rôle à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ?

Conseil de développement de l'agglomération du Marsan

Contact

Hervé LIS, coordinateur conseil de développement
tél : 05 58 46 64 10 - fax : 05 58 46 64 19
communaute@agglo-marsan.fr - codev@agglo-marsan.fr
Adresse postale : 2, rue Dominique de Gourgues – 40 000 Mont de Marsan

EPCI

Communauté d'agglomération du Marsan, 50.245 habitants : 18 communes

Date de création du Conseil de développement

31 janvier 2002 : délibération du Conseil communautaire ; 25 janvier 2003 : réunion d'installation

Président du Conseil de développement

Jean-Jacques BAUMANN, retraité (taxi – vice président chambre des métiers des landes), élu par les membres du Conseil de développement

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Pierre BOURRUS, retraité (médecin)
- Jean-Claude MANCINI, chef d'entreprise
- GAUJACQ
- BALLARIN, chef d'entreprise

Les Vice-Présidents sont élus par les membres du Conseil de développement

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? OUI, 8
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 16
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON
- Organismes, associations représentés ? Cf. intitulé des collègues

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 141
- Nombre de membres suppléants : 108
- Nombre de collègues : 8
- Intitulé de vos collègues :

Associations (36) ; jeunesse (17) ; entreprises et activités professionnelles non salariées (15) ; établissements et services publics (17) ; agriculture / sylviculture (8) ; syndicats (14) ; personnalités qualifiées (16) ; élus (18).

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 1 par semestre environ, réservées aux membres
- Le public pour seule information : il n'est pas refusé mais ne peut prendre part aux votes
- Périodicité des réunions de Bureau : 1 par trimestre environ
- Composition du Bureau : 2 représentants par collège en sus, un conseil d'administration composé par le bureau et les représentants des conseils régional et général.
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
Organisation du développement de l'économie et de l'emploi ; accompagnement social et accessibilité aux services ; organisation générale de l'espace ; gestion du cadre de vie et identité territoriale ; temps libre, communication et animation.

- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : 1 par moi ouverte à toute personne invitée par un des membres susceptible d'éclairer l'ordre du jour
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? NON

Assiduité des membres

- Régulière
- Modes de mobilisation et de fidélisation : envoi systématique des comptes-rendus des commissions à l'ensemble des participants ; toutes les réunions sont autant que possible programmées la mardi soir ; les calendriers de travail sont définis par trimestre.

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 coordinateur
- Moyens techniques mis à disposition : reprographie, courrier...
- Structure intégrée dans l'EPCI ? NON, structure informelle

Travaux

- Thèmes des saisines : Cf. intitulé des groupe de travail, Avis sur le projet d'agglomération de la communauté d'agglomération du Marsan
 - Diffusion des travaux
- Ensemble des membres du conseil de développement (141) ; conseillers communautaires (61) ; représentants des conseils régional et général (3)
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ? Enrichissement du projet d'agglomération

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
- Suivi du contrat d'agglomération ; développement économique ; mise en place d'un groupe de réflexion « social »

Conseil de développement de la communauté d'agglomération de Montpellier

Contact

Jacques VALLET, Directeur Général des Services

j.vallet@montpellier-agglo.com

tél : 04 67 13 60 00 - fax : 04 67 13 61 01

Adresse postale : 50, place Zeus – BP 9531 – 34 015 Montpellier Cedex 01

EPCI

Communauté d'agglomération de Montpellier : 380 000 habitants, 32 communes

Date de création du Conseil de développement

23 juillet 2003

Président

- Yves ESCOUFIER, Président délégué, Professeur des Universités, Président honoraire de l'université
- Président élu par les membres du Conseil de développement : NON, nommé par le président de l'EPCI.
- Rôle éventuel du Président à l'EPCI : Président de droit.

Vice-Présidents du Conseil de développement

- 8 membres élus au sein de chacun des quatre collèges (deux par collège) : membre du bureau et assiste le Président
- Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement : OUI

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 15
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON

Composition du conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 90
- Suppléants : Aucun
- Présence d'élus : NON
- Nombre de collèges : 4
- Intitulé de vos collèges :
 - Institutions
 - Organismes socio-professionnels
 - Organismes associatifs
 - Personnalités qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : non fixées
- Sont-elles réservées aux membres ? OUI
- Périodicité des réunions de Bureau : idem
- Composition du Bureau : 9 membres, plus toute personne que le Président souhaite s'adjoindre.
- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement : NON
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : Modalités informelles à la demande du Président

Assiduité des membres

- Régulière

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel permanent : les services de la Communauté assurent le secrétariat et le fonctionnement du Conseil de développement.
- Moyens techniques mis à disposition : tous moyens nécessaires : support des services de la communauté
- Structure intégrée dans l'EPCI : OUI, rattachée au Directeur Général des Services
- Budget (hors personnel) : ?
- Spécificités ou informations complémentaires : ?

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Examen du Projet d'agglomération et du Projet de Contrat d'agglomération

Perspectives

- Sujet des prochains travaux
 - En cours de débat au Bureau
 - Retour sur le Contrat d'agglomération une fois qu'il sera signé.

Conseil de développement du Grand Nancy

Contact

Michel DORMOIS - Directeur général adjoint

Tél : 03 83 91 42 00 - fax : 03 83 91 83 96

michel.dormois@grand-nancy.org - chantal.burgun@grand-nancy.org

Adresse postale : Communauté urbaine du Grand Nancy - 22, viaduc Kennedy – 54 000 Nancy

EPCI

Communauté urbaine du Grand Nancy : 265 000 habitants, 20 communes

Date de création du Conseil de développement : octobre 2001

Président du Conseil de développement

Michel LUCIUS, Président du Pôle Universitaire Européen, élu par les membres du Conseil de développement

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Monique LEGRAND, Sociologue, Maître de Conférence
- Patrice SANGLIER, Secrétaire Général du SGEN

Vice-Présidents élus par les membres du Bureau

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 10
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI, 60
- Organismes, associations représentés :
 - Universités : Pôle Universitaire Européen, Université Henri Poincaré, Université de Nancy 2, Institut National Polytechnique de Lorraine.
 - Hôpitaux : CHU, Union hospitalière – Fédération des Hôpitaux.
 - Logement : Syndicat des propriétaires, OPAC de Nancy, Batigère, CROUS.
 - Organismes à vocation économique : Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'agriculture, Jeune Chambre Économique, FNAIM.
 - Grandes Entreprises : BPL, EDF-GDF, Minich.
 - PME – PMI : SDIB, Inov'hom.
 - Artisans – commerçants.
 - Professions non salariées : Ordre des Médecins, Ordre des Architectes, Ordre des Avocats, Ordre des Experts-comptables.
 - Syndicats de salariés : CFE – CGC, FO, CGT, CFDT, CFTC, UNSA.
 - Syndicats patronaux : Medef, CGPME, Union Patronale des Artisans.
 - Associations : cadre de vie - environnement : LPO, FNAUT Lorraine, Ajabona, Eden, Les Droits du Piéton.
 - Associations : socio-économique : ARS, SARIA, ONPA, UREI, CJD.
 - Associations : Sports, loisirs, Culture : ASPTT, CPHLN, Biennale de l'Image, Union des MJC, Eperon de Nancy.

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 70
- Nombre de collègues : 4
- Intitulé des collègues :
 - Collège Institutionnels
 - Collège des Entreprises et Activités professionnelles non salariées
 - Collège des Syndicats et vie collective
 - Collège des personnalités

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 4 par an
- Sont-elles réservées aux membres ? OUI
- Périodicité des réunions de Bureau : 7 par an
- Composition du Bureau : le président, 2 personnes du collège Institutionnels (Logement, Organismes à vocation économique), 3 personnes du collège des entreprises et activités professionnelles non salariées (Grandes Entreprises, Artisans – commerçants, Professions non salariées), 3 personnes du collège des syndicats et vie collective (2 personnes des syndicats de salariés, 1 personne des syndicats patronaux), 1 personne du Collège des personnalités qualifiées = 10 personnes.
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 4
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Développement économique et urbain
 - Environnement et Déplacement
 - Politique de la ville et cohésion sociale
 - Politique culturelle et cadre de vie
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : 5 par an
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? NON, présence des techniciens.
- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement : NON

Assiduité des membres

- Régulière

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : nombre de postes : 3
 - 1 directeur général adjoint
 - 1 technicien
 - 1 secrétaire
- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...) : ceux de la Communauté.
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, Participation.
- Budget (hors personnel, hors permanent) : pas de budget spécifique.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Projet d'Agglomération
 - 5ème PLH
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Réseau de villes du Sillon Lorrain
- Diffusion des travaux : destinataires : aux membres du Conseil, à la Communauté Urbaine.
- Résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ? Prise en compte dans les délibérations de la Communauté Urbaine.

Conseil de développement de la C.U. de Nantes

Contact

Gabriel VITRÉ - Chargé de Mission

tél : 02 40 99 49 36 -- fax : 02 40 99 48 56

gabriel.vitre@wanadoo.fr

Brigitte Simon- Assistante - brisimon@wanadoo.fr

conseil-de-developpement@wanadoo.fr

<http://www.nantes-metropole.com>

Adresse postale : Tour Bretagne - 44047 NANTES Cedex 1

EPCI

Communauté Urbaine de Nantes, 570 000 habitants, 24 communes

Date de création du Conseil de développement

1996 (sous l'appellation de Conférence Consultative d'Agglomération) préalablement à la loi Voynet.

Président du Conseil de développement

Jean-Joseph RÉGENT, Chef d'entreprise, Président de l'Institut Kervégan, nommé par le Président de la C.U.

Bureau du Conseil de développement

- Rapporteur : Jean RENARD, universitaire (géographe)
- Secrétaire : Marinette GOUREAUX, militante associative (jeunesse)
- Membres :
 - Philippe LAUNAY : chef d'entreprise
 - Henri FAVRE : syndicaliste
 - Henri BOURGEAU : ancien haut fonctionnaire européen
 - Henry FOURNIER : chef d'entreprise
 - Jean-Claude DEMAURE : universitaire (scientifique)
 - François PRENEAU : militant associatif
 - Françoise RUBELLIN : universitaire (lettres)
 - Philippe QUÉRÉ : universitaire, chef d'entreprise
 - Marguerite AUBRY : militante mutualiste
 - Annick VIDAL : militante associative (quartiers, environnement)
 - Jean GARNIER : ancien chef d'entreprise
 - Aissa DERMOUCHE : Directeur de Grande Ecole
 - Jean DROGOU : représentant des milieux sportifs
 - Michel CORDIER : représentant des milieux sportifs
 - Léon BENON : militant associatif (environnement)

Ce sont les animateurs des groupes de travail qui constituent, autour du Président, un bureau informel chargé de coordonner l'activité du Conseil.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI 18
- Participants tirés au sort ? NON
- Organismes, associations représentés
 - Organismes professionnels à caractère économique ou syndical : Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, MEDEF (Mouvement des entreprises de France), CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), Jeune Chambre Economique de Nantes, Centre des Jeunes Dirigeants, Chambre des Métiers de Loire-Atlantique, Union Professionnelle Artisanale, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, UDSEA (Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles-Confédération Paysanne), Chambre des notaires de Loire-Atlantique, Conseil de l'Ordre des médecins de Loire-Atlantique, Ordre des avocats, Ordre des Experts Comptables, C.G.T. Union Départementale, CFDT Union Départementale, CGT – FO Union Dépar

tementale, CFTC Union Départementale, CFE CGC Union Départementale, UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

- Autres institutions et associations : ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés), ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), ADSEA (Association Dptale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), ANDE (Association Nantaise de Défense de l'Environnement), ANFJT (Association Nantaise des Foyers des Jeunes Travailleurs), APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), APF (Association des Paralysés de France), AROHLM (Association Régionale des Organismes HLM), Associations de consommateurs, AVF (Accueil des Villes Françaises), CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif), CGL (Confédération Générale du Logement), CHRU, CINA (Club Immobilier Nantes Atlantique), CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Club d'Industriels de l'estuaire, Club des exportateurs de Loire-Atlantique, CNL (Confédération Nationale du Logement), COBATY Nantes Atlantique, CODELA (Comité d'Expansion Economique de Loire-Atlantique), Collectif transports, Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports, Comité Régional des Banques, COORACE (Coordination des Organismes d'Aides aux Chômeurs), CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques), CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse), CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), CSF (Confédération Syndicale des Familles), Ecopôle, FAL (Fédération des Amicales Laïques), FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), Fédération des Amis de l'Erdre, Grandes Ecoles, Haut Comité Français pour la Défense Civile et Economique de la Région des Pays de la Loire, JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), La Maison de l'Etudiant, Les Mutuelles de Loire-Atlantique, Les Restaurants du Cœur, Loire pour Tous, Loire Vivante, Nantes Place Financière, PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public), Port Autonome de Nantes St Nazaire, PRIN (Pôle de Recherche et d'Innovation à Nantes), Profession Sport 44, PRUN (Première Radio Universitaire Nantaise), Tremolino, UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), UDAPEL (Union Départementale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre), UDOOAR (Union Départementale des Offices et Organismes Assimilés de Retraités), Union Départementale des Offices de Tourisme, Université, UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion)

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 100

La multi-représentation est encouragée pour mieux diffuser l'information et renouveler les membres. Chaque association peut déléguer plusieurs représentants selon mes thèmes de réflexion. Au total c'est un réseau de 250 personnes qui est concerné par les travaux du Conseil

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 2 ou 3 par an, réservées aux membres et à leurs réseaux mais ouvertes aux invités, techniciens, experts selon les cas
- Périodicité des réunions de Bureau : 2 ou 3 par an
- Commissions
 - Aménagement du territoire
 - Environnement et prévention des risques
 - Solidarités
 - Economie et Recherche
 - Développement sportif
 - Développement culturel

Chaque commission est ouverte à tous et l'information est diffusée à tous les membres. L'expérience montre que le fonctionnement en groupes de travail transversaux prend le pas sur les commissions. L'objectif est d'avoir un fonctionnement le moins institutionnel possible et de faire du conseil un espace ouvert.

- Périodicité des réunions

2002 : 40 réunions (dont 16 auditions, 3 visites et 3 journées de formation)+ la Rencontre Nationale de Nantes des 3 et 4 octobre

- Production écrite diffusée aux élus et décideurs de l'agglomération :
 - éléments d'orientations et de propositions sur le contrat d'Agglomération : juin 2002
 - actes du forum activités portuaires : septembre 2002
 - note d'information sur la télévision locale : octobre 2002
 - avis sur le Schéma Directeur des transports collectifs : novembre 2002

2003 : 37 réunions (dont 2 Bureaux, 4 déplacements, 1 après-midi de formation)

- 2 réunions régionales des Conseils
- 2 réunions nationales des Conseils (+ les Rencontres de Nancy)
- 1 audition de la Coordination nationale par le Ministère des libertés locales
- 17 interventions extérieures
- Production écrite diffusée aux élus et décideurs de l'agglomération
 - Avis "décentralisation" mars 2003
 - Avis commun des Conseils de Nantes-St Nazaire-Rennes-Angers "ND des Landes" mai 2003

- Avis sur le Schéma Directeur des continuités cyclables juin 2003
 - Note de travail "allongement de la durée de la vie" septembre 2003
 - Note de travail " SCOT- les 12 priorités du Conseil de Développement" novembre 2003
 - Lettre d'observation "PLH décembre 2003
 - Lettre d'observations "franchissements de Loire" décembre 2003
- Ces commissions sont-elles réservées aux membres ? : elles sont ouvertes en fonction des besoins (techniciens, experts, élus invités...)
 - Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? OUI
 - Sujets abordés : Port, pratique sportive, gestion du temps...
 - Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : La relation s'opère à plusieurs niveaux : de Président à Président, par la diffusion systématique des documents à tous les élus (650) de l'agglomération et par des séances à thème.

Assiduité des membres

- Relativement régulière pour un groupe de 40-50 personnes, plus irrégulière pour les autres en fonction des thèmes de travail et des disponibilités de chacun.
- Modes de mobilisation et de fidélisation : accès à de la documentation, à de la formation, à des colloques, séminaires, visites, déplacements, accès privilégié à l'information de la C.U.
- Une auto-évaluation est en cours et devrait aboutir à renouveler une partie de la composition du Conseil

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 Chargé de Mission et une assistante
- Moyens techniques mis à disposition : locaux indépendants, salle de réunion(reprographie, courrier...)
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI (sans rattachement administratif)
- Budget (hors personnel, hors permanent) : 80 000 euros
- Spécificités ou informations complémentaires : autonomie affichée : locaux, papier en-tête, documents, site web spécifique...

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Liste disponible sur le site web (nantes-metropole.com) : Projet d'agglomération, Communication, Port, développement métropolitain, PDU, PLH, décentralisation, SCOT...
- Thèmes des auto-saisines
 - Gestion du temps, Atlas social, Aéroport de ND des Landes, télévision locale, allongement de la durée de vie, prévention des risques...
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Liste sur www.nantes-metropole.com
- Diffusion des travaux : destinataires, nombres d'exemplaires
 - Les travaux sont diffusés d'abord aux élus des 24 communes de la C.U (environ 650) puis à un second cercle de décideurs : techniciens, services de l'Etat, organismes divers, presse locale... : au total un avis du Conseil est diffusé à environ 2000 personnes
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement
 - La mesure de l'influence des Conseils est une affaire de long terme. Il peut y avoir des propositions reprises par la structure intercommunale (Observatoire du logement par exemple) ou non (gestion du temps). L'essentiel est que la diffusion, même lente, s'opère pour que le Conseil devienne un dispositif incontournable dans la gouvernance locale.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - Franchissements de la Loire au cœur de l'Agglomération (saisine)
 - SCOT(saisine)
 - Poursuite des travaux sur l'Atlas Social (auto-saisine)
 - Approfondissement de la réflexion sur la pratique sportive (auto-saisine)
 - Réflexion sur la place des handicapés dans l'agglomération (auto-saisine)
 - Gestion du temps (auto-saisine)
- Sujets à explorer
 - Technologies de l'information

- L'industrie dans l'Estuaire
- Risques et santé
-
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Constituer un pôle-ressources pour les Conseils, notamment les plus récents
 - Obtenir une reconnaissance des pouvoirs publics nationaux et locaux
 - Permettre la structuration d'une expression nationale de société civile sur de grands sujets de société
 - Encourager la constitution de réseaux régionaux

Conseil de développement de l'agglomération Orléans Val de Loire

Contact

Damien CHRISTIANY - conseiller technique, Direction générale des services : responsable des travaux du SCOT / contrat d'agglomération et conseil de développement ; chargé d'enseignement à l'Université d'Orléans

tél : 02 38 78 49 30 / 06 24 75 78 11 - fax : 02 38 78 40 04

dchristiany@agglo-orleans.fr - damienchristiany@wanadoo.fr

www.agglo-orleans.fr

Adresse postale : Espace Saint Marc - 5, Place du 6 juin 1944 – 45 000 ORLEANS

EPCI

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, 275 000 habitants (RGP 1999), 22 communes

Date de création du Conseil de développement

Délibération du 26 juin 2003 ; réunion d'installation le 5 novembre 2003

Président du Conseil de développement

Gérard BESSON, physicien, Universitaire, Président de l'Université d'Orléans, nommé par le Président de l'EPCI.

Vice-Présidents du Conseil de développement

Compte tenu du petit nombre de membres du conseil de développement (36), il n'y a pas de vice-présidents.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 12 membres
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON
- Organismes, associations représentés :
 - tissu associatif local,
 - chambres consulaires,
 - syndicats,
 - organismes de consommateurs, logement,
 - enseignement,
 - CESR,
 - agriculture,
 - tissu économique...

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 36 membres
- Nombre de membres suppléants : pas déterminé
- Nombre de collègues : 3 collègues
- Intitulé des collègues
 - Vie économique et sociale
 - vie quotidienne
 - personnalités qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : une séance plénière tous les mois et demi
- Sont-elles réservées aux membres ? NON, ouvertes à quelques techniciens : DGS et DGA, chargés d'études de l'agence d'urbanisme (lieu de réunion habituel du conseil de développement)
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 4

Recueil des fiches signalétiques des Conseils de développement

Conseil de développement de l'agglomération Orléans Val de Loire

- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail
 - Attractivité économique
 - mobilité
 - santé
 - L'homme dans l'agglomération

Volonté, par ces quatre collèges, d'avoir une démarche de développement durable.

- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : environ 2 fois par mois
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? NON, ouverts aux chargés d'étude agence d'urbanisme.
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? Portes ouvertes prévues mi-2004 en lien avec les travaux d'élaboration du SCOT.
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : Le groupe de pilotage du SCOT est composé d'une dizaine d'élus et du président du conseil de développement

Assiduité des membres

- Très régulière
- Modes de mobilisation et fidélisation : communication d'une source d'informations importante sur le territoire de l'agglomération. En outre, le conseil de développement participe aux différentes formations organisées pour les élus + présence aux vœux (Je ne sais pas si c'est une méthode de fidélisation...) En tout état de cause, il y a ici, à mon avis, un lien avec la définition de la société civile telle qu'on l'a constatée en conseil de développement : des corps constitués. Ces membres ont déjà un certain nombre de responsabilités et considèrent leur rôle, non comme une « découverte » mais comme une complémentarité vis-à-vis de leurs responsabilités respectives

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : Deux personnes
Damien CHRISTIANI, conseiller technique et une assistance. Le conseil de développement ne constitue qu'une partie de mon emploi du temps. Toutefois, l'effort de faire du conseil de développement une instance de qualité et écoutée des élus et du grand public n'a pas de prix.
- Moyens techniques mis à disposition : les envois de courrier et la reprographie relèvent du budget des moyens généraux.
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattaché à la direction générale des services
- Budget (hors personnel, hors permanent) : pas de ligne budgétaire spécifique dans le budget principal

Travaux

- Thèmes des saisines : le groupe de pilotage du SCOT a proposé un certain nombre de thèmes spécifiques aux enjeux d'agglomération. Ils se caractérisent par leur approche transversale, proches des principes de développement durable : déplacements et habitat, formation, recherche et développement économique...
- Thèmes des auto-saisines : le conseil de développement a souhaité que la santé, et notamment la formation, puisse avoir une place importante dans les débats.
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes) : un rapport d'étape sera présenté devant le conseil de communauté de juillet 2004. Les réflexions, questionnements ou propositions étayeront le pré-projet d'aménagement et de développement durable, document stratégique du SCOT.
- Diffusion des travaux : destinataires, nombres d'exemplaires : les travaux seront diffusés aux conseillers communautaires et suppléants (environ 165 personnes). La publication d'un recueil de réflexions pourrait être envisagée dans le cadre de la concertation du SCOT.
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ? Nous sommes très satisfaits du degré d'implication des membres du conseil de développement.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux : Le conseil de développement devrait être saisi, fin 2004, de l'évaluation du projet d'agglomération à mi-parcours.
- Sujets à explorer : tout...
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?

La coordination nationale peut épauler l'action menée par l'ADCF au niveau national. Les conseils de développement matérialisent aujourd'hui le concept de développement durable. Néanmoins, quand bien même ce « lobby » naissant représente les intérêts de la « société civile », la coordination ne doit se confondre avec une association d'élus. Aussi, il me semble que le rôle de la coordina

tion nationale est de militer pour que les moyens de fonctionnement des conseils soient juridiquement reconnus. Leur place au sein des nouveaux territoires doit être progressive. Il ne faut jamais oublié que la commune et le département ont plus de 200 ans. Les intercommunalités ne sont que dans une phase d'ascension progressive dont la pertinence et la reconnaissance auprès de la population sera croissante. Les conseils de développement ont, ici, un rôle important à jouer. Il faut également, à mon avis, tenter une dissociation avec les conseils de développement de pays, dont les problématiques ne sont pas forcément identiques

- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement

Dans le cadre du projet de loi relatif aux responsabilités locales, il pourrait être intéressant qu'un amendement s'intéresse aux moyens financiers du conseil de développement. Une démarche de réflexion pourrait être engagée au sein de la coordination afin de réfléchir à l'hypothèse d'un texte législatif sur cette question.

La reconnaissance d'une institution passe également par les moyens qui lui sont reconnus. Le principe constitutionnel de l'autonomie financière et fiscale répond à cette logique

- Commentaires

Le conseil de développement de l'agglomération d'Orléans est en phase de croissance. Toutefois, quand bien même si l'on caractérise le conseil de développement comme une structure dont l'organisation est informelle, notre conseil de développement constitue, au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, la modalité de concertation du SCOT. Je crois qu'il s'agit d'une spécificité française.

Gageons que ces quatrièmes rencontres nationales seront le reflet des attentes de tout un chacun.

Conseil de développement du Grand Pau

Contact

Jean-Jacques BURG - animateur
tél : 05.59.98.78.31 - fax : 05.59.11.50.66
jj.burg@agglo-pau.fr - conseildeveloppement.grandpau@agglo-pau.fr
www.grandpau.org
Adresse postale : Pavillon des Arts 1, Bd des Pyrénées 64 000 PAU

EPCI

EPCI commun à la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et le Pays du Grand Pau, 150.000 habitants dans le périmètre de l'agglomération (14 communes) et 220.000 pour le Grand Pau (143 communes)

Date de création du Conseil de développement : 7 Octobre 2002

Président du Conseil de développement

Claude LAUGÉNIE, professeur émérite d'université, nommé par les deux Présidents agglomération et pays
Pas de rôle à l'EPCI

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 123 membres , s'appuyant sur des têtes de réseaux
- Nombre de collègues : 4
- Intitulé de vos collègues :
 - activité économiques,
 - vie collective et associative,
 - syndicats,
 - personnes qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : trimestre
- Séances plénières réservées aux membres
- Pas de bureau
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5
- Intitulé et thématique des commissions ou / et groupes de travail :
 - ouverture à l'esprit de culture,
 - développer l'esprit d'entreprendre,
 - la formation et l'apprentissage au long de la vie, l'insertion,
 - un pays dynamique, attractif, un cadre de vie agréable,
 - une démocratie participative dépassant les clivages urbain-rural
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : mensuel
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? OUI
- Sujets abordés : contribution des PME, le PDU
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) rencontre avec le président d'agglomération ou pays et réunion plénière mixte avec les élus du Pays du Grand Pau

Assiduité des membres

- 40%
- Quels modes de mobilisation et fidélisation avez-vous imaginés ? forum sur site web

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : pas de permanent mais des temps partagés des techniciens aggro et pays
- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...) ceux de l'agglomération et du pays
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI

Travaux

- Thèmes des saisines
 - projet d'agglomération
 - charte de pays
 - PDU agglomération
- Diffusion des travaux : accessible sur le site web, création et diffusion d'un atlas Grand Pau
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ?
 - approbation facilitée du projet d'agglomération
 - bonne appropriation de la rédaction finale de la charte du pays

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - installation d'une commission permanente avec des experts , chargés de mission sur des champs de travail pendant une durée
 - suivi évaluation des actions des contrats agglomération et pays
- Sujets à explorer
 - relation avec les C2D voisins
 - analyse bilan du fonctionnement depuis un an

Conseil de développement de Perpignan Méditerranée

Contact

Jean-Michel Hoerner
Secrétariat : Muriel Mauconduit
Tel : 04 68 51 76 39/04 68 34 75 79
hoerner@univ-perp.com - mh.vinyes@perpignan-mediterranee.org
Adresse postale : 19 Espace Méditerranée 66 000 Perpignan

EPCI

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

Profil des membres

- Un Président désigné par les Présidents de la CATM et du Pays Plaine du Roussillon, validé avec son bureau en assemblée plénière (25/11/02)
- Pour la CATM : DG et DGS (et leurs représentants).
- Participants volontaires acceptés dans les commissions

Composition du Conseil de développement

- 160 membres titulaires ; 207 membres suppléants
- 4 collèges :
 - Collège Vie Collective (63 titulaires/108 suppléants)
 - Collège Socio-Economique (42 titulaires/56 suppléants)
 - Collège Institutionnel (27 titulaires/28 suppléants)
 - Collège des Elus (28 titulaires/15 suppléants)

Fonctionnement du Conseil de développement

- 5 commissions thématiques :
 - Terre de libertés et d'innovations
 - Terre d'espaces et de contrastes
 - Terre de ressources
 - Terre d'accueil : culture et rayonnement
 - Terre de solidarités
- 1 à 2 réunions mensuelles, accès ouvert à d'autres participants après lettres de candidatures adressées au Pt et validées par le bureau
- A minima 2 séances plénières (1 par semestre), accès ouvert au public
- Bureau :
 - 1 Président et 2 vice-présidents, choisis par le Président
 - 5 Présidents/Animateurs et 5 Vice-Présidents/Rapporteurs élus par les commissions ;
 - 1 animatrice
 - 1 réunion mensuelle
- Aucune réunion publique pour le moment
- Rencontres avec l'EPCI au travers des travaux en commissions et parfois en bureau

Assiduité des membres

- aux commissions : environ 50% des inscrits
- aux réunions du bureau : 86 %
- Modes de mobilisation et de fidélisation : diffusion régulière des comptes-rendus

Moyens et statut du Conseil de développement

- 2003
 - 1 agent de développement local, responsable de l'animation du Conseil (Pôle Urbanisme / Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération)
 - 1 soutien technique et logistique (mise à disposition de locaux équipés en bureautique et informatique, reprographie, courrier...)
 - Accord sur un budget prévisionnel de 32 000 euros pour la 1^{ère} année de fonctionnement assuré par 2 entités (CA/Pays)
 - 1 Conseil de développement unique agglom/pays
- 2004
 - 1 poste de secrétariat à mi-temps sur le budget de l'association Pays Plaine du Roussillon
 - 1 budget prévisionnel de 45 000 euros (hors frais d'animation)
- Communication interne et externe
 - Diffusion des convocations et des travaux par la CA.
 - Stand Foire –Expo (avril 2003) ;
 - Programmation à venir de réunions publiques
 - Difficultés des relations avec les médias ; absence d'intérêt ?
 - Résultat : manque de relais auprès de la population
 - Mise en place d'un outil de communication interne : les fiches du Conseil de Développement

Travaux et perspectives

- Thèmes abordés : les modalités de mise en oeuvre de la démocratie participative ; le respect et la valorisation de la diversité du territoire ; la définition de priorités stratégiques et de projets interactifs prenant en compte la richesse de ressources du territoire ; la culture comme lien entre les personnes et les groupes ; l'invention de nouvelles formes de communication pour faire connaître la réalité culturelle locale et la dynamique de ses acteurs ; l'organisation du maillage du territoire par la mise en commun et en réseau des savoir faire ; l'élaboration d'une nouvelle politique sociale du « bien vivre ensemble », favorisant l'accessibilité aux services et la participation de tous..
- Rapports : Synthèse des travaux en commissions en juin 03 ainsi qu'une synthèse globale des réflexions (Assemblée plénière du 16/06/03) ; Avis sur le Projet d'Agglomération - 29/09/03 – Signature du contrat le 12/01/2004
- Perspectives : Poursuivre les travaux de réflexion par thématiques ; Accompagner et suivre des actions inscrites au contrat d'agglomération (cellule de veille) ; Faire évoluer le Projet d'Agglomération ; Faire du Conseil de Développement un des outils de démocratie participative au service du développement durable.

Conseil de développement de Plaine Commune

Contact

Sandrine BOITEL - Secrétaire
tél : 01 55 93 56 22- fax : 01 55 93 56 30
sandrine.boitel@plainecommune.com.fr
Adresse postale : 21 avenue Jules RIMET - 93 218 Saint Denis la Plaine cedex

EPCI

Communauté d'Agglomération Plaine Commune, 275 000 habitants, 7 communes (en 2005 : 300 000 habitants et 8 communes)

Date de création du Conseil de développement

Mai 2003 pour la phase de préfiguration, objectif de création formelle fin 2004

Président du Conseil de développement

Le Conseil communautaire a décidé de laisser une période de 1 an et demi de « montée en charge » avant de créer formellement le conseil. Un comité de pilotage de 5 membres a été désigné par le Bureau de la Communauté d'agglomération. Ce comité anime le travail de la période probatoire.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? NON
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 40 personnes

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 1 par trimestre
- Séances plénières réservées aux membres
- Périodicité du groupe de pilotage : 1 par mois
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 2
- Intitulé et thématique des commissions ou / et groupes de travail :
 - emploi
 - habitat
- Périodicité des commissions et/ou groupe de travail : 1 par mois, commissions réservées aux membres
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI : réunions mensuelles du groupe de pilotage avec un groupe d'élus communautaires et le Président de la communauté d'agglomération.

Assiduité des membres

- Régulière

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 cadre en cours de recrutement
- Moyens techniques mis à disposition : logistique assurée par la communauté d'agglomération
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattaché au Cabinet du Président
- Budget (hors personnel, hors permanent) : 15 000 euros

Travaux

- Thèmes des saisines :
 - Le schéma de cohérence territoriale
 - Le budget
 - La candidature de Paris aux JO de 2012 puisque le Stade de France et plusieurs équipements olympiques sont situés sur le territoire communautaire
- Thèmes des auto-saisines :
 - Emploi : les nombreuses arrivées d'emplois dans les grands programmes immobiliers de la Plaine St Denis bénéficient-elles aux populations locales ?
 - Habitat : de nombreux projets, mais pour qui ?

Perspectives

- Quel rôle donner à la coordination nationale ? échange d'expérience
- Commentaires : En fait, le fonctionnement durant la période probatoire est d'emblée « comme si » le Conseil existait pour valider avec souplesse la méthode et le règlement

Conseil de développement de la Porte du Hainaut

Contact

Anne-Cécile GAUTIER - Chef de projet d'agglomération

tél : 03.27.09.92.64- fax : 03.27.09.92.60

acgautier@agglo-porteduhainaut.fr - conseildeveloppement@agglo-porteduhainaut.fr

Adresse postale : Site minier - BP 59 – 59 135 Wallers-Arenberg

EPCI

Communauté d'Agglomération la Porte du Hainaut, 145 000 habitants, 38 communes

Président du Conseil de développement

René CARPENTIER, Directeur commercial

Président désigné par le Président de la Communauté d'agglomération après avis du conseil communautaire

Vice-Présidents du Conseil de développement : Aucun pour le moment

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 10
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON
- Organismes, associations présentes ? OUI, au sein du collège "vie associative"

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 84 + 10 (les 10 membres associés)
- Nombre de membres suppléants : 0
- Nombre de collègues : 4 + 1
- Intitulé de vos collègues
 - Collège "institutionnels"
 - Collège "économique et formation"
 - Collège "vie associative"
 - Personnalités qualifiées
 - Membres associés (représentant des intercommunalités voisines)

Fonctionnement du Conseil de développement

Ce Conseil de Développement vient de se mettre en place (14 novembre 2003).

Un règlement intérieur sera élaboré fin janvier / début février 2004.

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : nombre de postes et fonction

Chef de projet d'agglomération

Secrétariat

- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...)

La communauté d'agglomération répond à ces besoins.

- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, dans le sens où la structure associative n'est pas envisagée

- Budget (hors personnel, hors permanent)

Un budget de l'ordre de 20 000 euros est prévu pour ses moyens propres (organisation des réunions, frais de déplacements, etc.).

Un budget "études" est également prévu mais non défini à l'heure actuelle.

Communication interne et externe

En cours de définition : le Conseil de Développement étant encore "jeune".

Travaux

- Thèmes des saisines

Avis sur le projet de territoire

- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)

Avis sur le projet de territoire

- Peut-on déjà constater des résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ?

Prise en compte de remarques formulées dans l'avis sur le projet de territoire

Perspectives

- Travaux prévus

Définition de la méthode de travail (élaboration d'un règlement intérieur)

Mise en place de groupes de travail sur quelques thématiques

Conseil de développement de la communauté d'agglomération Garlaban - Huveaune - Sainte Baume

Contact

Christian PRESUTTO - Chargé de mission

Tél : 04 42 62 85 62 - fax : 04 42 62 85 24

christian.presutto@agglo.GHB.com

Adresse postale : 932, avenue de la Fleuride - ZI des Paluds - BP 1415 -13075 AUBAGNE Cedex

EPCI

Communauté d'agglomération Garlaban - Huveaune - Sainte Baume, 75 000 habitants, 6 communes

Président du Conseil de développement

Jean-Luc VENUZE, Directeur adjoint de Collège, Président élu par les membres du Conseil de développement aucun rôle à l'EPCI.

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Paul DELBOS, responsable d'Entreprise Chimie fine
- Bernard BONTHAUX, responsable d'une Entreprise de maintenance informatique
- Georges CHAVAIX, Professeur d'Université
- Mathias BEMBOM, Directeur d'un Parc de loisirs (OK Corral)
- Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement ? OUI, aucun rôle des Vice-Présidents à l'EPCI

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? NON
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 78
- Nombre de membres suppléants : 0
- Nombre de collèges : 5
- Intitulé de vos collègues :
 - Citoyens (désignés par les maires) : 18,
 - Monde de l'entreprise et de l'économie : 15,
 - Mouvement associatif : 15,
 - Services Publics : 15,
 - Syndicat de salariés : 15.

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 2 par an, réservées aux membres
- Périodicité des réunions de Bureau : tous les mois et demi
- Composition du Bureau : présence du Président, de la Vice-Présidente, des 5 membres de collèges (1 par collège) et des 5 présidents des groupes de travail : soit 12 personnes.
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5
- Intitulé et thématique des commissions ou / et groupes de travail :
 - Environnement et aménagement de l'espace,
 - Organisation et évolution des services publics,
 - Développement économique, Emploi,
 - Développement et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie,
 - Dynamisation du débat citoyen et de la démocratie représentative
- Périodicité des rencontres toutes les 3 semaines à un mois, commissions réservés aux membres

- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement : OUI
- Sujets abordés : Pour l'instant, il n'a pas organisé de rencontre, mais il a vocation à le faire.
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : Le Président élu de la communauté a été auditionné a deux reprises par les membres du conseil local en assemblée générale.

Assiduité des membres

- Très Régulière, pour 50 % des membres, Régulière, pour 25 % des membres, Irrégulière, pour 25 % des membres.
- Modes de mobilisation et de fidélisation : Pour maintenir la motivation, le règlement intérieur stipule qu'il est possible de changer de groupe de travail pour permettre à celui ou celle qu'en fait la demande de traiter un thème sur lequel il ou elle considère avoir une expertise ou un intérêt intellectuel.

Moyens et statut des Conseils de développement

- Personnel(s) permanent(s) : nombre de postes et fonction
 - 1 chargé de mission
 - un secrétariat
- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier, cartographie, études, présence de techniciens, séance de formation, visite de l'ensemble du territoire communautaire).
- Structure intégrée dans l'EPCI ? NON, le Conseil de développement est régi par des statuts votés par les élus communautaires. Le Conseil de développement a élaboré son règlement intérieur. Ce n'est pas une association. Il ne possède pas de fondement juridique. Il existe de par la loi.
- Budget (hors personnel, hors permanent) : Un budget d'étude pour 2003 : 23 000 euros, un budget de fonctionnement pour 2003 : 66 300 euros.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Urbanisme
 - Zone NB
 - Préservation des espaces boisés et forestiers
 - Traitement et collecte des déchets
 - Plan de déplacement urbain
 - Développement du commerce de proximité dans les cœurs de villes et de villages
 - Gestion des risques naturels
 - Politiques foncières pour l'accueil d'activités économiques
 - Préservation des emprises ferroviaires désaffectées pour promouvoir une politique de déplacements inter-urbains en site propre
 - Loi SRU
 - Création d'une mission locale pour l'emploi ouverte au public de plus de 25 ans
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Les groupes de travail rédigent les comptes-rendus et les avis. L'ensemble des avis ont été intégré au Projet de territoire voté par le Conseil communautaire. Les avis portaient sur les thèmes du document d'orientations stratégique que les élus ont proposé au Conseil de développement de mettre en débat sur la globalité des points qu'il contient.
- Diffusion des travaux : destinataires, nombres d'exemplaires
 - Une plaquette a été adressé à tous les élus communautaires et à tous les conseillers municipaux des communes, majorités comme oppositions.
- Autres : Une publication bimestrielle « AUMEGA », journal tabloïd édité à 50 000 exemplaires. Porte à la connaissance de la population, les grandes lignes des projets et des orientations.
- Peut-on déjà constater des résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ? Ils constituent une référence pour les élus, les préconisations du Conseil de développement sont pour l'essentiel prisent en compte dans les documents d'orientations stratégiques votés par les conseillers communautaires.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - Plan de déplacement urbain
 - Traitement des déchets basé sur le tri-compostage et refuse le tout incinération, valorisation du compost pour reforester les collines provençales touchées par les incendies
 - Politique de logement et urbanisation économe d'espace
- Sujets à explorer
 - Problématiser le concept de développement durable, lui donner un contenu concret pour en faire un sujet de débat citoyen
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Faire réfléchir aux questions d'interdépendances entre le local et le global.
 - Problématiser une conception de la citoyenneté qui favorise une réappropriation pour les citoyens / usagers de ce qui fait leur quotidien
- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
 - La relation du Conseil de développement avec les autres lieux de réflexion et d'élaboration, comité de quartier, associations, syndicats professionnels.
 - Le Conseil de développement est l'un des acteurs du débat, pas plus, il ne doit pas servir d'alibi démocratique. Il ne faut donc pas l'institutionnaliser, le notabiliser. Mais lui donner les moyens de se confronter aux autres composantes d'acteurs et de se nourrir dans ces échanges.

Conseil de Développement de Saint-Quentin en Yvelines

Contact

Patrice REFFO - Chargé de mission

Tél : 01 39 30 42 12 - fax : 01 39 30 42 16

Reffo.p@sam-sqy.fr - codespy@san-sqy.fr

www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Adresse postale : 2, avenue des IV Pavès du Roy 78 180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

EPCI

Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, 160 000 habitants, 7 communes

Création du Conseil de développement : 7 mars 2002

Président du Conseil de développement

Philippe MARGUERIT, Expert Comptable, Président élu par le Président de la Communauté d'agglomération

Rôle éventuel du Président à l'EPCI : Concertation, rencontre avec les élus et le Président.

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 8 dont 7 par les communes constituant la communauté d'agglomération
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? NON
- Organismes, associations représentés : 35

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 50
- Nombre de membres suppléants : suivant la volonté des structures représentées
- Nombre de collègues : 3
- Intitulé de vos collègues :
 - Économique et Social
 - Personnes qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 1 par trimestre
- Sont-elles réservées aux membres ? OUI mais ouvertes au public
- Périodicité des réunions de Bureau : Comité d'Animation : 1 par mois
- Composition du Bureau : Pour les trois commissions 2 personnes (1 personne animateur de la commission et 1 personne rapporteur de la commission) en tout 6 personnes + le Président + le chargé de mission
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 3
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Commission Attractivité
 - Commission Activité
 - Commission Solidarité
 - Groupe de travail Aménagement de la N10
 - Groupe de travail Aménagement de l'A12
 - Groupe de travail : signalisation
 - Groupe de travail : logement
 - Groupe de travail : emploi
 - Groupe de travail : Environnement

- Groupe de travail : Cœur de ville
- Groupe de travail : Entreprise (enquête)
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : 1 par mois par rapport à leur rythme
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? OUI pour les commissions, NON pour les groupes de travail
- Réunions et débats publics à l'initiative du Conseil de développement : OUI
- Sujets abordés : Développement Durable, Agenda 21, Solidarité pour un profil équilibré
- Modalités et périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : avec les techniciens : permanente, avec les élus : une fois par mois.

Assiduité des membres

- Très Régulière : 35 membres
- Irrégulière : 15 membres
- Quels modes de mobilisation et fidélisation avez-vous imaginés ?

Etablissement d'un colloque annuel

Respect du calendrier, créer des habitudes pour le choix du même jour et même horaire et même lieu pour chacune des rencontres

Relance pour chacune des rencontres par mail, quelques jour avant.

Moyens et statut des Conseils de développement

- Personnel(s) permanent(s) : nombre de postes : 2
 - 1 chargé de mission
 - une assistante qui gère deux autres secteurs d'activité (relation avec la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines et Vie associative (formation, événementiel).
- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...) : toute la logistique de la Communauté d'Agglomération.
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, Direction Générale, service Codesqy, Vie associative, Base de loisirs.
- Budget (hors personnel, hors permanent) : en 2003 : 20 000 euros, en 2004 : 32 000 euros.
- Spécificités ou informations complémentaires : fait partie de la coordination nationale des Conseils de développement, intervient plus spécifiquement sur les agglomération, anciennement ville nouvelle.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Projet d'Agglomération
 - Contrat d'Agglomération
 - Contrat de développement à la fin de l'opération d'intérêt national (ville nouvelle, décembre 2002).
- Thèmes des auto-saisines
 - Développement culturel
 - Motivation des chefs d'entreprises pour venir ou rester à Saint Quentin
 - Signalisation
 - Vie associative
 - Éducation Populaire
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Avis sur le contrat de développement, octobre 2002
 - Actes des premières rencontres du Codesqy.
- Résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ? Effet : consultation, démocratie de proximité, impulsion pour réaliser un agenda 21.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux

100 groupes de réflexion pour 1000 idées à développer sur la communauté d'agglomération

Perspective de projets jusqu'en 2021.

- Sujets à explorer : Culture, Transport, Développer la solidarité, institutionnelle et humaine.
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?

Impulser une démarche de création de Conseil de développement et développer un esprit d'entreprendre dans un concept démocratique et de concertation, modernisme.

- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
L'avenir des Conseils de développement, leur positionnement au sein de l'agglomération. Quels procédés démocratiques, de consultation et d'implication, trouver pour une plus grande mobilisation citoyenne.

Conseil de développement de l'agglomération toulousaine

Contact

Pierre LÉPAGNOL, chargé d'études

Tél : 05 62 26 86 26 - fax : 05 61 52 71 36

lepagnol@auat-toulouse.org

conseil-developpement@toulouse2015.org

Conseil de Développement de l'agglomération toulousaine - 11 bd des Récollets - 31078 Toulouse cedex 4

EPCI

SMEAT : Syndicat Mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Toulousaine, ce syndicat réunit en 2003 la communauté d'agglomération du Grand Toulouse (25 communes, 583000 habitants), la communauté d'agglomération du Sicoval (36 communes, 57000 habitants), la communauté de communes de la Save au Touch ainsi que 14 autres communes. Soit 709 000 habitants et 83 communes en 2003.

Création du Conseil de développement : mai 2002

Président du Conseil de développement

Guy Hersant, professeur d'université à la retraite, ancien adjoint au Maire de Toulouse chargé de l'urbanisme, nommé par le président du SMEAT.

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Alain Costes, ancien directeur de l'Institut polytechnique de Toulouse (INPT) et du laboratoire LAAS-CNRS
- Jean-Claude Flamant, directeur de la Mission d'animation des agrobiosciences, ancien directeur INRA Toulouse
- Vice-Présidents nommés par le SMEAT

Profil des Membres

- Présence de conseillers communautaires ? non
- Personnalités désignées par l'EPCI ? oui : 8 personnes qualifiées
- Participants tirés au sort ? non
- Participants volontaires ? non

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 65
- Nombre de membres suppléants : aucun
- Nombre de collèges : 7
- Intitulé des collèges :
 - monde de l'entreprise
 - professionnels de l'aménagement
 - syndicats de salariés
 - monde de la recherche et de la formation
 - représentants des affaires sociales, de la santé publique et de la sécurité des populations
 - représentants de la vie collective et usagers de la cité (associations et citoyens)
 - pôles économiques

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières: 2 à 4 par an, réservées aux membres
- Composition du Bureau : 10 personnes : président + 2 vice-présidents + animateurs des groupes de travail
- Nombre de groupes de travail : 3 depuis 2003 :
 - Comment concevoir une "ville souple" ? qualité urbaine et environnementale : vers une ville évolutive, "adaptable" et adaptée... l'économie dans la ville et la concurrence entre les différents territoires ; quel rapport à l'Europe : positionnement et stratégies ; comment penser les déplacements ?

- Comment construire l'identité de la ville ? affirmation patrimoniale et créativité culturelle : l'intégration des nouveaux arrivants ; quelle gouvernance pour la ville, quels partenariats ? ; l'aire urbaine : une nouvelle "donne" dans l'identité toulousaine ? ; les étudiants dans la ville : exigences et incidences.
- Comment éclairer les "zones d'ombre" de la ville ? les phénomènes de ségrégation, d'exclusion et la question de l'immigration ; pollution, nuisances urbaines, rythmes de vie : les "maladies de civilisation" ; l'allongement de la durée de la vie ; les choix en matière de logement.
- Ces commissions ou / et groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? pour l'instant oui, + quelques témoins invités
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? pour l'instant non

Moyens et statut des Conseils de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 chargé d'études
- Moyens techniques mis à disposition (reprographie, courrier...) oui, assistance technique AUAT
- Structure intégrée dans l'EPCI ? non, le Conseil est accueilli par l'agence d'urbanisme Toulouse aire urbaine (AUAT), qui accueille également le siège administratif du SMEAT
- Budget (hors personnel, hors permanent) : pas de ligne budgétaire propre

Travaux

- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes) : Avis rendu sur le Projet d'agglomération actualisé "Toulouse métropole 2015"
- pas de diffusion publique

Perspectives

- Sujets des prochains travaux : objectif 2004, rédaction d'un diagnostic sur les dynamiques urbaines de l'agglomération toulousaine, assorti de propositions.

Conseil de développement du Pays de Tulle

Contact

Nicolas CHOPARD - Chef de projet du Pays de Tulle

tél 05-55-20-75-00 - fax : 05-55-20-75-01

nicolas.chopard@cc-pays-de-tulle.fr

Adresse postal : Communauté de Communes du Pays de Tulle - 4 rue du 9 juin 1944 – 19000 Tulle

EPCI

Pays de Tulle, 49 000 habitants, 62 communes

Date de création du Conseil de développement : 18 juin 2002

Président du Conseil de développement

René LACHEZE, Chef d'entreprise, élu par les membres du Conseil de développement

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Jean-Marc SEIJO-LOPEZ, Directeur de la mission locale de l'arrondissement du Pays de Tulle
- Patrick LERESTEUX, Enseignant
- Alain LAGARDE, Formateur

Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? NON
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI
- Organismes, associations représentés :
 - Syndicats professionnels, de salariés, organismes consulaires, entreprises publiques et privées
 - Associations culturelles, sportives, éducations populaires, offices de tourisme, ...
 - Organismes d'enseignement, d'insertion
 - Élus (conseillers régionaux, conseillers généraux, présidents d'EPCI, maire ville centre)
 - Des membres associés (représentants des services de l'Etat, de la Région, du Département, des consulaires, ...)

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 80
- Nombre de membres suppléants : 80
- Nombre de collègues : 4
- Intitulé des collègues :
 - collège des activités économiques, des syndicats professionnels et salariés
 - collège vie collective, enseignement et formation
 - collège culture, sport, tourisme et environnement
 - collège des élus

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 2/an, ouvertes aux membres associés (les techniciens)
- Périodicité des réunions de Bureau 1/trimestre
- Composition du Bureau : 13 personnes (3 pour chaque collège + président)
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 5
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :

- le soutien aux activités économiques
- le maintien et l'extension des services publics et privés à la population
- la mise en valeur de l'habitat, et du cadre de vie
- la promotion de l'activité touristique
- le renforcement de la relation emploi-formation
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : en fonction des besoins
- Les commissions sont ouvertes à des personnalités qualifiées
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? NON
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)
 - Réunion conjointe Comité de pilotage de Pays (EPCI membres) avec Bureau du Conseil de développement

Assiduité des membres

- Régulière
- Modes de mobilisation et de fidélisation
 - Travail pour élaboration de la Charte du Pays ⇒ intérêt d'un travail participatif, collectif pour élaborer un projet commun partagé par le plus grand nombre

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : le Chef de projet Pays
- Moyens techniques mis à disposition : Moyen de la structure porteuse du Pays (Communauté de Communes du Pays de Tulle)
- Structure intégrée dans l'EPCI ?, NON, statut informel
- Budget (hors personnel, hors permanent) : aucun

Travaux

- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Chaque commission a produit un tableau de synthèse de ses débats et des propositions
 - Etude sur les activités économiques sur le Pays réalisées par un prestataire
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ?
 - Travaux alimentent la Charte du Pays

Conseil de développement du Val de Fensch

Contact

Philippe BUIATTI - chargé de mission pour le Contrat d'Agglomération et le Conseil de Développement
tél : 03 82 86 81 81 - fax : 03 82 86 81 82
philippe.buiatti@agglo-valdefensch.fr - conseil.developpement@agglo-valdefensch.fr
Adresse postale : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch - Villa Bigas - 1 rue de Wendel -
BP 20176 - 57705 Hayange Cedex

EPCI

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, 70 000 habitants, 10 communes

Date de création du Conseil de développement : décembre 2001

Président du Conseil de développement

- Jean-Pierre LIOUVILLE, directeur de cabinet, élu par les membres du Conseil de développement
- Rôle éventuel du Président à l'EPCI : interface entre le Conseil de Développement et l'EPCI notamment au niveau du Conseil de Maires

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Jean-Pierre GUERQUIN, enseignant retraité, élu par les membres du Conseil de développement, représente le Président du Conseil de Développement si nécessaire auprès de l'EPCI.

Profil des Membres

- Présence de conseillers communautaires ? : le Président et 13 Vice-Présidents
- Participants tirés au sort ? NON
- Organismes, associations représentés ?
 - Collectivités territoriales : CG et CR
 - Etat
 - Organisations syndicales et professionnelles
 - Chambres consulaires
 - Associations d'éducation populaire
 - Conseil économique et social
 - Mairies
 - Entreprises, artisans, commerçants et professions libérales
 - Centre de formation, et AFPA
 - Anpe, Mission locale et assedic
 - Etc...

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 75
- Nombre de collèges : 4
- Intitulé de vos collèges :
 - collège des élus
 - collège socio-économique
 - collège associatif et social
 - collège Etat

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 3 à 4 séances par an, ouvertes aux techniciens

- Périodicité des réunions de Bureau :
 - 1 fois par mois
- Composition du Bureau :
 - Président du Conseil de Développement
 - Vice-Président du Conseil de Développement
 - Animateurs des groupes de travail (7 actuellement)
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 7 actuellement. Le nombre est variable durant l'année selon les saisines ou les auto-saisines
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Musiques actuelles
 - Logement et allongement de la vie
 - Piscine
 - Hydrologie et rivières
 - Patrimoine
 - Redynamisation des centres villes
 - Développement industriel
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : très variable selon les groupes et les échéances liées à la saisine
- Ces commissions ou / et groupes de travail ouverte à Toutes les personnes que les membres du groupe de travail jugent utile d'associer ponctuellement ou régulièrement
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...)
 - Le Président du Conseil de Développement est en contact régulier avec le Président de l'EPCI
 - Le chargé de mission informe régulièrement les techniciens de l'EPCI
 - Les animateurs de groupes de travail sont invités aux commissions de travail de l'EPCI si le sujet les concerne

Assiduité des membres

- Régulière
- Modes de mobilisation et fidélisation imaginés ?
 - les réunions de bureau sont organisées de 12h à 14h autour d'un plateau-repas en raison des disponibilités des membres
 - réunion ponctuelle thématique
 - à l'étude : site internet et lettre aux membres

Moyens et statut des Conseils de développement

- Personnel permanent : un chargé de mission à temps partiel qui peut mobiliser si nécessaire les techniciens de l'EPCI
- Moyens techniques mis à disposition : Tous les moyens techniques de l'EPCI peuvent être mobilisés
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattachée au Contrat d'Agglomération - politiques contractuelles
- Budget (hors personnel, hors permanent) : 30000 euros

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Connaissances des musiques actuelles et conditions de création d'un équipement dédié aux musiques actuelles
 - Diagnostic sur les piscines communautaires et réflexion sur les conditions d'une optimisation des services proposés aux habitants
- Thèmes des auto-saisines

Toutes les auto-saisines concernent des sujets en lien direct avec le Contrat d'Agglomération signé avec l'Etat et la Région et la convention territoriale signée avec le Conseil Général de la Moselle.

 - Dans le cadre de la compétence « Patrimoine industriel et touristique » de l'EPCI : réflexion sur les conditions de collecte de la mémoire orale des actifs et retraités de la sidérurgie (et activités connexes) et proposition de valorisation dynamique de cette mémoire ;
 - Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat : réflexion sur les conditions d'adaptation du logement social collectif occupé par des personnes âgées et réflexion sur les services à développer afin de maintenir le mieux longtemps possible ces personnes dans leur cadre de vie.

- Dans le cadre de la compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, suivi des études réalisées sur la Fensch (rivière qui traverse le territoire de l'EPCI).
- Dans le cadre de la compétence relative au développement économique : Réflexion sur les conditions d'une valorisation commerciale des centres-villes des principales communes de l'EPCI, Réflexion sur les conditions de dynamisation industrielle du territoire suite à l'annonce de la fermeture du dernier Haut-Fourneau installé sur le territoire de l'EPCI.
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Diagnostic « Musiques Actuelles »
 - Natation et Piscine (à l'impression)
- Diffusion des travaux
 - Aux Membres du Conseil de développement .
 - Aux Institutionnels partenaires de la communauté d'Agglomération.
 - Aux EPCI de la Région Lorraine.
 - Aux opérateurs concernés par le sujet.
- Autres
 - Distribution à l'occasion de rencontres ou de colloques : exemple lors des 4^{èmes} rencontres de Grenoble
- Peut-on déjà constater des résultats concrets dus au travail du Conseil de développement ?
 - L'avis donné sur le dossier Musiques Actuelles est pris en compte par l'EPCI dans le cadre du projet de construction d'une salle dédiée à ces musiques (à partir de 2004)
 - L'avis sur le dossier Piscine et Natation est attendu par l'EPCI afin de démarrer une étude de faisabilité

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - L'EPCI attend un avis des groupes de travail : patrimoine, logement et allongement de la vie, développement économique.
- Sujets à explorer
 - Afin d'éviter un éventuel éparpillement, le Conseil de développement reste mobilisé sur le Contrat d'Agglomération signé entre l'EPCI, l'Etat et la Région et plus particulièrement sur les différentes actions prévues dans ce cadre.
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Fédérer les initiatives des différents Conseils de développement
 - Capitaliser les expériences
 - Informer le réseau
 - Conforter et institutionnaliser le rôle des Conseils de développement dans les faits

Conseil de développement du Val d'Orge

Contact

Juliette ROLLAND, Responsable du service Conseil de développement / Agenda 21

tél : 01 69 72 12 24 - fax : 01 69 72 12 28

j.rolland@agglo-valdorge.fr

Adresse postale : La Maréchaussée - 1 place St Exupéry - 91 700 Sainte Geneviève des Bois

EPCI

Communauté d'agglomération du Val d'Orge, 9 communes, 118 000 habitants

Date de création du Conseil de développement

Délibération du Conseil communautaire du 5 décembre 2001, installation du Conseil de développement le 27 juin 2002.

Président du Conseil de développement

Bernard CHAPPEY, président élu par les membres du Conseil de développement

Aucun rôle à l'EPCI.

Vice-Président du Conseil de développement

- Monsieur CHAMPION, Président de l'EPCI délégué ses fonctions à Monsieur FOURNIER, Vice-Président de l'EPCI en charge du Conseil de développement

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? OUI, 15
- Personnalités désignées par l'EPCI ? NON
- Participants tirés au sort ? NON
- Participants volontaires ? OUI
- Organismes, associations représentés : 87

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 120
- Nombre de collèges : 4 Collèges
- Intitulé des collèges
 - Collège des Élus
 - Collège des Institutionnels
 - Collège des professionnels et syndicats
 - Collège des associations

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : semestrielles, ouvertes aux techniciens, élus non membres et associations souhaitant y participer
- Périodicité des réunions de Bureau : bimestrielles
- Composition du Bureau : 14 membres,
 - Le Président
 - Le Vice-Président
 - 1 élu rapporteur par groupe de travail : M. DIENER, M. LE DUC, M. SIMON, M. SOUYRI
 - 2 rapporteurs de la société civile par groupe de travail, élus par les membres du Conseil de développement : M.MEYNIEL, Chambre des Métiers de l'Essonne ; M. DEMAREZ, Directeur de l'IUT de Brétigny sur Orge ; M. NIKICHUK, association Attac ; M. POINTET, association de Défense de Villemoisson sur Orge ; M.BOVIS, USFM

Football ; M. RICHARD, collectif environnement ; Mme ECHINARD, association Cercle ; M.ROMECC, association de défense de l'environnement et de la maîtrise de l'urbanisme à Brétigny sur Orge

- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 4 groupes de travail
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Développement économique, emploi, formation
 - Environnement, mixité urbaine, cohésion sociale et qualité de la vie
 - Valorisation des patrimoines, équipements collectifs et développement des services publics
 - Transports, déplacements, mobilité et circulations douces
- Périodicité des groupes de travail : Mensuelle à bi-mensuelle
- Groupes de travail ouverts aux techniciens qui le souhaitent
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? NON

Assiduité des membres

- Régulière

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 poste d'ingénieur, une secrétaire, un rédacteur en cours de recrutement
- Structure intégrée dans l'EPCI ? OUI, rattachée à la Direction générale
- Budget (hors personnel, hors permanent) : frais de déplacement et de représentation pris en charge par la Communauté d'agglomération, à hauteur de 4 500 € annuels pour le Président et à hauteur de 3 000 € annuels pour les membres du bureau. Ces crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Le Conseil de développement du Val d'Orge a été associé à l'élaboration du Projet de territoire du Val d'Orge au cours de l'année 2002-2003,
 - Dès septembre 2003, le Conseil de développement a été saisi pour une demande d'avis sur l'élaboration de l'Agenda 21 du Val d'Orge.
- Thèmes des auto-saisines
 - Le Conseil de développement est libre de saisir les opportunités, réagir à l'imprévu ou laisser place à des initiatives nouvelles intéressantes. Aucune saisine n'a été réalisée depuis la création du Conseil.
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Le Président de l'EPCI a souhaité confier au Conseil de développement le soin de formuler des propositions sur plusieurs thèmes de réflexion sous forme de rapports, pour apporter un éclairage aux orientations des futurs projets d'agglomération. Les thématiques abordées par chacun des groupes de travail porteront sur : l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ; l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la politique de l'énergie ; la lutte contre le bruit ; l'usage et la gestion de l'eau ; la santé publique et l'accès aux soins ; les circulations douces.
- Diffusion des travaux :
 - Ensemble des conseillers et techniciens communautaires

Perspectives

- Sujets des prochains travaux : Élaboration du SCOT (modalités à définir)

Conseil de développement du Val de Sambre

Contact

Jean-Luc BONNECHERE, Directeur Général

tél : 03.27.53.01.00 - fax : 03.27.53.01.10

Adresse postale : AMVS - n°1, place du Pavillon – BP 253 – 59603 MAUBEUGE Cedex

EPCI

Agglomération Maubeuge Val de Sambre, 104 946 habitants ; 22 communes

Date de création du Conseil de développement : 04 juin 2003

Président du Conseil de développement

- Gérard TOMMASINI, Président Directeur Général du Groupe TOMMASINI, élu par les membres du Conseil de développement

Vice-Présidents du Conseil de développement

- CARTIAUX Philippe, Président de l'Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache et du Hainaut
- DIAKIWI Dimitri, Secrétaire de l'Antenne Locale CFDT de Maubeuge et Secrétaire Adjoint de l'UTI
- DEMULDER Charles (Représentant du Centre Culturel transfrontalier Le Manège)
- VARLET Joël, Directeur Général de PROMOCIL
- CHOEL Joël, en sa qualité de Président du Conseil de Développement du Pays siégera également au Bureau du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération afin d'assurer la cohérence entre les deux démarches).
- Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement

Profil des Membres

- Présence de conseillers communautaires ? NON
- Personnalités désignées par l'EPCI ? NON
- Participants tirés au sort ? OUI
- Participants volontaires ? OUI
- Organismes, associations représentés ?
 - Représentants des employeurs et des activités socio-économiques non salariées
 - Chambres consulaires
 - Opérateurs de l'économie solidaire (structures d'insertion par l'économie, coopératives...)
 - Représentants des organisations syndicales et assimilées
 - Syndicats de salariés
 - MEDEF
 - Représentants des habitants, du secteur associatif et assimilés
 - Domaine du sport
 - Domaine de la culture et du patrimoine
 - Domaine de l'action sociale
 - Soutien aux personnes handicapées
 - Domaine de la formation
 - Conseil Consultatif de Maubeuge
 - Représentants des services au public
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - A.S.S.E.D.I.C.
 - S.N.C.F.
 - Services Publics de santé
 - Bailleurs sociaux
 - Comité local des banques

- Éducation Nationale
- Police Nationale
- Université de Valenciennes du Hainaut - Cambrésis
- Etablissements hospitaliers
- Personnalités qualifiées

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 34
- Nombre de membres suppléants :
- Nombre de collèges : 5
- Intitulé de vos collèges :
 - Collège 1 : représentants des employeurs et des activités socio-économiques non salariées
 - Collège 2 : représentants des organisations syndicales et assimilées
 - Collège 3 : représentants des habitants, du secteur associatif et assimilés
 - Collège 4 : représentants des services au public
 - Collège 5 : Personnalités qualifiées

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : 11 réunions sur la période du 04/06/03 au 31/12/03, réservées aux membres ?
- Périodicité des réunions de Bureau : en général le Bureau s'est réuni avant chaque séance
- Groupes de travail sont-ils réservés aux membres ? OUI

Assiduité des membres

- Régulière

Conseil de développement du Pays Voironnais

Contact

Céline FILLOL - Animatrice du Conseil de Développement

tél : 04 76 93 17 85 - fax : 04 76 93 17 60

celine.fillol@paysvoironnais.com

Adresse postale : 40 rue de Mainssieux BP 363 – 38 511 Voiron Cedex

EPCI

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 34 communes, 86 000 habitants

Date de création du Conseil de développement : Juin 2002

Président du Conseil de développement

Alain GUINET, Directeur de l'usine BODYCOTE, élu par les membres du Conseil de développement

Aucun rôle à l'EPCI.

Vice-Présidents du Conseil de développement

- Gérard SEIGLE-VATTE, Agriculteur
- Franck COUTURIER, Retraité
- Georges TOQUET, Retraité

Vice-Présidents élus par les membres du Conseil de développement

Profil des membres

- Présence de conseillers communautaires ? OUI, 15
- Personnalités désignées par l'EPCI ? OUI, 13
- Participants tirés au sort ? OUI, 15
- Participants volontaires ? OUI, Tous, 85
- Organismes, associations représentés
 - Chambres Consulaires
 - Associations Environnementales
 - Organismes Syndicaux
 - Associations d'Education, de Formation
 - Commerçants et Artisans
 - Associations de Solidarité, d'Insertion
 - Associations Agricoles
 - Associations d'usagers de services publics locaux
 - Industrie du tourisme
 - Associations de parents d'élèves
 - Associations de Consommateurs
 - associations de Bailleurs de fonds
 - Associations d'entrepreneurs/Créateurs d'Entreprises

Composition du Conseil de développement

- Nombre de membres titulaires : 85 membres
- Nombre de membres suppléants : 0
- Nombre de collègues : 6 Collèges
- Intitulé des collègues
 - Collège des Salariés 12 membres
 - Collège des Élus 15 membres
 - Collège des Personnes Qualifiées 13 membres

- Collège de la Vie Locale 15 membres
- Collège du Monde Économique 15 membres
- Collège des Citoyens 15 membres

Fonctionnement du Conseil de développement

- Périodicité des séances plénières : l'objectif est tri-annuelle, actuellement elle est bi-annuelle, séances plénières réservées aux membres.
- Périodicité des réunions de Bureau : bi-mensuelle
- Composition du Bureau : 8 membres au Bureau, issus du Conseil d'Administration composé de 18 membres (3 représentants pour chacun des 6 collèges)
 - Président
 - Secrétaire
 - Secrétaire Adjoint
 - Trésorier
 - Trésorier Adjoint
 - 3 Vice-Présidents
- Nombre de commissions ou / et groupes de travail : 7 groupes de travail
- Intitulé et thématique de vos commissions ou / et groupes de travail :
 - Les grandes politiques d'aménagement
 - Cadre de Vie
 - Développement économique durable et emploi
 - Politiques sociales et politique de la ville
 - Fiscalité/budget
 - Comité consultatif des usagers et des services publics locaux
 - Plan de déplacements urbain
- Périodicité des commissions ou / et groupes de travail : Variable en fonction des Groupes de travail ; en moyenne tout les 2 mois.
- Commissions ou / et groupes de travail réservés aux membres
- Le Conseil de développement organise-t-il des rencontres et débats publics ? NON, à ce jour pas débat public mais il est en projet d'organiser un débat par an, sur un thème spécifique.
- Modalités et Périodicité des relations avec l'EPCI (élus, techniciens...) : Réunion entre le Bureau du CDPV et la Direction de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (Directeurs Généraux des Services et le Président), 2 à 3 fois par an.

Assiduité des membres

- Régulière
 - Modes de mobilisation et de fidélisation
- Des sorties thématiques, ex. visite d'équipements intercommunaux, visite du Conseil Régional ; déjeuners de travail.

Moyens et statut du Conseil de développement

- Personnel(s) permanent(s) : 1 poste à mi-temps, chargé de l'animation du Conseil de Développement
- Moyens techniques mis à disposition :
 - Local (bureau), fourniture de bureau
 - Matériel informatique (ordinateur, imprimante, copieur, liaison internet)
 - Fax, téléphone, affranchissement du courrier
- Structure intégrée dans l'EPCI ? NON, Association loi 1901
- Budget (hors personnel, hors permanent) : 5 000 euros
- Spécificités ou informations complémentaires : Le Conseil de Développement du Pays Voironnais (CDPV) fait suite au Conseil Économique et Social du Pays Voironnais (CESPV) créé en 1983.

Travaux

- Thèmes des saisines
 - Projet de Territoire
 - Contrat d'Agglomération
- Rédaction de rapports et d'avis (titres et thèmes)
 - Avis du CDPV sur le Projet de Territoire rendu le 25 Septembre 2003
 - Avis du CDPV sur le Contrat d'Agglomération rendu le 28 Octobre 2003
- Diffusion des travaux : destinataires, nombres d'exemplaires
 - Avis du CDPV sur le Contrat d'Agglomération annexé au Contrat Agglomération (300 exemplaires)
 - Avis du CDPV sur le Projet de Territoire annexé à la charte d'objectif (100 exemplaires)
- Résultats concrets dus au travail du Conseils de développement ?
 - Le CDPV est membre de certains Comités de Pilotage (contrat d'Agglomération, Schéma de Secteur, PDU...) cela permet la prise en compte en temps réel des propositions du CDPV. Quant aux résultats concrets dus à son travail, le CDPV manque de recul sur les travaux réalisés.

Perspectives

- Sujets des prochains travaux
 - Suivi et mise en œuvre du Contrat d'Agglomération
 - Suivi du Schéma de Secteur
 - Suivi du PDU
 - Éducation Formation (articulation des besoins)
- Sujets à explorer
 - Organisation d'un événement festif fédérateur sur le Pays Voironnais
 - Étude autour de l'intergénérationnalité
 - Prospective sur l'évolution de l'organisation des finances publiques et de la fiscalité
- Quel rôle donner à la Coordination Nationale ?
 - Fédérer et mutualiser les actions des CLD (partage d'expériences)
 - La Coordination Nationale pourrait se positionner comme « Centre de Ressources »
- Propositions de sujets de réflexion communs à l'ensemble des Conseils de développement
 - Travail de réflexion sur la structuration des CLD en comité ou association. Veiller à l'indépendance des CLD pour accroître leur crédibilité.